

Approvisionnement local par l'industrie minière canadienne:

état de la diffusion d'informations

Septembre 2022



An Engineers Without Borders Canada Venture

Mining Shared Value (MSV) est une initiative canadienne sans but lucratif d'ingénieurs sans frontières Canada qui cherche à améliorer les avantages sociaux et économiques de l'activité minière pour les communautés hôtes, en mettant l'accent sur l'approvisionnement local en biens et en services. MSV est une ressource pour la diffusion d'informations et d'outils à propos de l'approvisionnement local et se veut un carrefour pour l'établissement d'une communauté de pratique autour de l'approvisionnement local. MSV défend les initiatives d'approvisionnement local à travers les cadres d'entreprise, les normes de l'industrie ainsi que les politiques et les programmes gouvernementaux.

La présente étude a été financée par Ressources naturelles Canada et réalisée par MSV entre mars et mai 2022 (quelques mises à jour ont été effectuées tout au long de l'année en réponse à la publication de plusieurs rapports de durabilité pour 2021). Elle s'appuie sur des travaux antérieurs réalisés par MSV, plus précisément sur le rapport de 2014 intitulé *Local Procurement by the Canadian Mining Sector: A Study of Public Reporting Trends*, qui a examiné l'inclusion de l'approvisionnement local dans les rapports sur la responsabilité sociale des entreprises de 2011 à 2012. Le rapport de 2015, *Local Procurement and Public Reporting Trends Across the Global Mining Industry: An Analysis of Company Reporting* ainsi que l'édition complémentaire sur l'industrie minière canadienne se sont, quant à eux, penchés les tendances en matière d'établissement de rapports entre 2012 et 2013. La plus récente publication, *Local Procurement and Public Reporting Trends Across the Global Mining Industry*, parue en 2017, a fourni une analyse comparative des tendances en matière de rapport entre 2012 et 2014.

Ces rapports ont inspiré l'agence de développement allemande Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, qui a commandé la création du Mécanisme de reporting sur l'approvisionnement local dans le secteur minier (MRAL), une initiative financée par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Le MRAL est un cadre comportant vingt-deux éléments d'information conçu pour promouvoir et normaliser la diffusion d'informations à propos de l'approvisionnement local. Il vise à cibler les possibilités d'améliorer la transparence de la classification des fournisseurs et des dépenses d'approvisionnement ainsi que les politiques et les systèmes qui soutiennent l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux, notamment les priorités de l'entreprise, les procédures et les points de contact en matière d'approvisionnement local. En septembre 2022, douze sociétés minières utilisaient le MRAL ou se sont publiquement engagées à le faire dans un avenir proche.

Tables des matières

3

Objectifs de l'étude

5

Méthodologie

9

Facteurs incitant à mettre davantage l'accent sur l'approvisionnement local

13

Tendances en matière de diffusion d'informations sur l'approvisionnement local

25

Établissement de rapports des sociétés sur les éléments d'information du MRAL

40

Recommandations

42

Conclusion

43

Annexe A: Établissement de rapports des sociétés sur les indicateurs clés

45

Annexe B: Éléments d'information du MRAL dans le secteur minier

Sommaire

Ce rapport présente l'état de la diffusion d'informations par l'industrie minière canadienne sur les pratiques d'approvisionnement local et les efforts de diligence raisonnable des fournisseurs. L'étude visait à fournir une analyse quantitative des tendances en matière de mesure et de communication des informations concernant l'approvisionnement local au moyen d'un cadre d'établissement de rapports normalisé. Les principaux domaines d'intérêt étaient la classification des fournisseurs, les efforts d'approvisionnement local, les moyens de communiquer avec les fournisseurs locaux et les processus de diligence raisonnable des fournisseurs. L'étude a également permis de collaborer avec les sociétés afin de les aider à améliorer leur transparence entourant l'approvisionnement local et de leur permettre de comparer leurs rapports avec ceux de leurs homologues au sein de l'industrie. Plusieurs pratiques exemplaires en matière d'établissement de rapports sur l'approvisionnement local sont présentées tout au long de ce rapport afin de mettre en évidence des exemples concrets de leadership et de fournir des modèles aux sociétés qui ont la possibilité d'accroître leur diffusion d'informations.

Cette étude a été motivée par la nécessité accrue de transparence en matière d'approvisionnement local pour des biens et des services, car ces dépenses représentent une contribution importante aux économies des pays hôtes. Une plus grande transparence est d'ailleurs encouragée par les agences de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), les récentes exigences en matière de rapports sur divers aspects sociaux et économiques introduites par les associations de l'industrie ainsi que les réglementations en matière de contenu local qui comprennent des dispositions relatives à l'approvisionnement à l'intention des fournisseurs locaux. L'attention du public sur le devoir de diligence raisonnable concernant la chaîne d'approvisionnement et la multiplication des réglementations relatives à l'esclavage moderne ont également fait ressortir l'évolution des attentes à l'égard des acteurs de l'industrie minière et la nécessité d'améliorer la diffusion d'informations et la transparence.

La méthodologie de l'étude a nécessité la génération de deux ensembles de données. Le premier a permis l'évaluation d'un échantillon de quarante sociétés minières canadiennes en fonction de six indicateurs clés, alors que le second a permis l'évaluation d'un échantillon de huit sociétés minières canadiennes par rapport aux vingt-deux éléments d'information du MRAL. Les données de ces ensembles ont été uniquement tirées de sources d'informations accessibles au public, comme les sites Web des sociétés, les documents de gouvernance pertinents, les rapports de durabilité et les rapports annuels. Parmi les quarante sociétés, il a été montré que 53 % disposent d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs, tandis que 28 % intègrent dans leur code de conduite professionnel une terminologie indiquant qu'il s'étend aux fournisseurs. Il a également été constaté que 20 % des sociétés font référence à une politique d'approvisionnement local dans leurs rapports. Des sections consacrées à l'approvisionnement local ou aux fournisseurs sont présentes sur le site Web de 20 % des sociétés, alors que 15 % rendent publiques les coordonnées des personnes-ressources en matière d'approvisionnement local.

Les constatations de l'étude ont permis de formuler plusieurs recommandations, en particulier des recommandations concernant la diffusion d'informations propres aux sites ou aux régions afin d'alimenter des discussions constructives à propos de l'approvisionnement à l'échelle locale. D'ailleurs, lorsqu'elles définissent le terme « local » à l'échelle des sites miniers, les sociétés doivent également décrire la façon dont cette définition a été convenue en consultation avec les groupes de parties prenantes concernées. Elles doivent aussi décrire la façon dont certains critères comme l'emplacement géographique, le degré de participation et le niveau de valeur conservé localement sont pris en compte. L'étude a révélé que de nombreuses sociétés mettent en œuvre des pratiques qui privilégient les fournisseurs locaux. Dans de nombreux cas, ces pratiques doivent simplement être formalisées et documentées afin d'assurer la constance et la responsabilisation, et de garantir le transfert des connaissances institutionnelles. Le fait de disposer d'une politique ou d'une procédure sur l'approvisionnement local et de la rendre publique démontre que la question est prioritaire et habilite les acteurs de la chaîne d'approvisionnement locale dans la prise de décisions stratégiques. Les sociétés ont également la possibilité d'améliorer la communication à propos des processus de diligence raisonnable en place dans leurs chaînes d'approvisionnement en veillant à ce que leur code de conduite professionnel intègre expressément des formulations qui indiquent son applicabilité aux fournisseurs ou en élaborant un code de conduite à l'intention des fournisseurs précisément. Les attentes en matière de rendement à l'égard des fournisseurs doivent être rendues publiques, en plus des détails concernant les outils de sélection des fournisseurs, la manière et la fréquence dont les fournisseurs confirment leur compréhension des attentes, les exigences en matière de communication en place et la manière dont le rendement est contrôlé pendant la durée du contrat.

Ce rapport conclut en attirant l'attention sur l'importance de la transparence et de la valeur de la normalisation des rapports dans l'ensemble de l'industrie minière canadienne, en soulignant l'existence de pratiques exemplaires pour la diffusion d'informations sur chaque aspect de la diligence raisonnable des fournisseurs et des processus d'approvisionnement local.

Objectifs de l'étude

Cette étude visait à examiner les informations sur l'approvisionnement mises à la disposition du public des quarante plus grandes sociétés minières du Canada par rapport à une liste d'indicateurs établis, notamment la facilité d'accès aux informations pour les fournisseurs et la présence d'un code de conduite des fournisseurs sur le site Web de la société.

En outre, l'un des principaux objectifs de ce projet était de collaborer avec les sociétés minières participantes afin de leur offrir un soutien pour renforcer la diffusion d'informations sur leurs pratiques d'approvisionnement et leurs efforts de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs. Pour ce faire, les rapports d'un échantillon des quarante plus grandes sociétés minières ont été comparés aux informations décrites dans le MRAL, utilisé comme modèle de pratique exemplaire. Ce cadre public est un ensemble complet d'éléments d'information visant à accroître et à normaliser la diffusion d'informations sur les pratiques et le rendement en matière d'approvisionnement local.



Figure 1
*Aperçu du MRAL
dans le secteur
minier*

Le MRAL a été commandé par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) par l'intermédiaire de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. Sa création a été guidée par un Comité directeur mondial réunissant des représentants de l'industrie minière, du gouvernement, de la société civile et d'organisations gouvernementales internationales, dont la Banque mondiale et la Société financière internationale (IFC).

La mise en œuvre du MRAL présente de nombreux avantages, notamment l'amélioration de la gestion interne des sociétés minières afin de créer davantage de bénéfices pour les pays hôtes et de renforcer l'acceptabilité de leurs opérations; l'habilitation des fournisseurs, des gouvernements hôtes et des autres parties prenantes grâce à des informations pratiques permettant la collaboration avec les sites miniers; et une transparence accrue dans le processus

d'approvisionnement afin de décourager les pratiques problématiques comme la corruption. Dans le cadre de cette étude, la comparaison de cet échantillon restreint de sociétés et de leurs rapports avec les recommandations du MRAL a pour but de présenter les pratiques exemplaires mises en place dans le secteur.

Le tableau ci-dessous résume les objectifs et les résultats attendus de l'étude, en soulignant également les tâches effectuées pour atteindre chaque objectif.

	ANALYSE DES INDICATEURS CLÉS	ÉVALUATIONS PAR RAPPORT AU MRAL
OBJECTIFS	Fournir une étude complète de la diffusion d'informations par les sociétés minières canadiennes sur l'approvisionnement en biens et en services afin de démontrer l'importance de la question pour l'exploitation minière responsable et d'inspirer des améliorations.	Collaborer avec les sociétés minières canadiennes comprises dans l'étude afin de leur fournir un soutien pour renforcer la diffusion d'informations sur les pratiques d'approvisionnement et les efforts de diligence raisonnable des fournisseurs.
TÂCHES	<ul style="list-style-type: none"> »Établir une liste d'indicateurs clés, examiner les sites Web et les publications des sociétés, et évaluer les documents disponibles en fonction des indicateurs clés. »Discuter des performances de toutes les entreprises et définir les tendances du secteur. »Résumer la diffusion d'informations par les sociétés individuelles et dresser le profil des pratiques exemplaires en matière de rapports. 	<ul style="list-style-type: none"> »Examiner les sites Web et les publications des sociétés, et évaluer les documents disponibles par rapport aux éléments d'information du MRAL. »Préparer des évaluations qui comparent les performances de la société à celles de ses homologues du secteur et cibler les possibilités d'harmoniser l'établissement de leurs rapports au MRAL. »Communiquer avec les sociétés participantes et leur présenter les résultats.
RÉSULTATS	Une attention accrue accordée à l'importance de la transparence dans les processus d'approvisionnement et une plus grande diffusion d'informations grâce à la présentation de modèles de pratiques exemplaires en matière de rapports.	Les modèles de pratiques exemplaires en matière de rapports incitent les sociétés participantes à mettre en œuvre les recommandations visant à accroître la diffusion d'informations sur l'approvisionnement.

Les sociétés participantes de l'échantillon évaluées par rapport au MRAL ont reçu une évaluation personnalisée, montrant comment les informations qu'elles mettent à la disposition du public se comparent à la liste des éléments d'information obligatoires et encouragés du MRAL ainsi qu'aux informations diffusées par les sociétés comparables. Cette approche, qui consiste à informer les sociétés minières de la manière dont leurs pratiques se comparent à celles de leurs homologues, devrait inspirer un changement de comportement et renforcer de manière globale la transparence à l'égard de l'approvisionnement dans le secteur. Ce rapport présente également certaines pratiques exemplaires en matière de communication sur les processus d'approvisionnement des sociétés, y compris de la part de sociétés non canadiennes, dans le but de mettre en évidence des exemples de leadership avéré. L'objectif est de fournir des modèles aux sociétés qui ont des possibilités d'accroître leur diffusion d'informations.

À court terme, il est attendu de cette étude qu'elle attire l'attention de manière accrue sur l'importance de la transparence dans les processus d'approvisionnement et les rendements, et qu'elle suscite une plus grande diffusion d'informations par les sociétés minières participantes. À long terme, cette étude devrait renforcer les relations entre les sociétés minières et les communautés hôtes grâce à une meilleure diffusion d'informations sur les processus d'approvisionnement et les rendements, et par conséquent, favoriser l'augmentation de l'approvisionnement local et des avantages économiques pour les pays et les communautés qui accueillent les sociétés minières canadiennes.

Méthodologie

Afin d'analyser le niveau actuel de la diffusion d'informations par l'industrie minière canadienne sur les pratiques d'approvisionnement, deux ensembles de données ont été générés. Le premier a permis l'évaluation d'un échantillon de quarante sociétés minières canadiennes en fonction de six indicateurs clés, alors que le second a permis l'évaluation d'un échantillon de huit sociétés minières canadiennes par rapport aux vingt-deux éléments d'information du MRAL. Chaque société du second échantillon a consenti, préalablement, à prendre part à l'étude.

Analyses des indicateurs clés

Une liste d'indicateurs clés a été élaborée afin d'évaluer les efforts d'approvisionnement local, les moyens de communiquer avec les fournisseurs locaux et les processus de diligence raisonnable des fournisseurs. Les indicateurs clés prennent la forme des six questions suivantes:

- 1 La société fait-elle référence à une politique d'approvisionnement local ou inclut-elle l'approvisionnement local dans une politique plus large sur la chaîne d'approvisionnement sur son site Web ou dans ses rapports?
- 2 Les coordonnées des personnes-ressources responsables de l'approvisionnement à l'échelle de la société sont-elles accessibles sur le site Web de cette dernière?
- 3 Les coordonnées des personnes-ressources responsables de l'approvisionnement à l'échelle des sites miniers en particulier sont-elles accessibles sur le site Web de la société?
- 4 Le site Web de la société comporte-t-il une section consacrée à l'approvisionnement ou aux fournisseurs?
- 5 La société dispose-t-elle d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs?
- 6 Le code de conduite de la société ou une politique similaire comprend-il des formulations qui indiquent qu'il s'applique également aux fournisseurs?

Sélection des sociétés

L'échantillon des sociétés comprises dans cette partie de l'étude est présenté dans le tableau 1 et a été choisi en fonction du classement du Canadian Mining Journal des 40 premières sociétés minières canadiennes selon les revenus bruts de 2020.¹

¹ Pour être admissibles au classement des 40 meilleures sociétés minières canadiennes du Canadian Mining Journal, les sociétés doivent satisfaire à deux des trois critères suivants : être domiciliée au Canada, être cotée à la bourse canadienne et détenir une part importante d'une mine en exploitation ou en phase de développement avancé au Canada. Voir l'article de M. Scales. (16 août 2021). *Ranking Canada's top 40 miners: 2021 edition*.

Rang	Société	Rang	Société	Rang	Société
1	Nutrien	15	IAMGOLD	29	Dundee Precious Metals
2	Barrick Gold	16	Wheaton Precious Metals	30	Champion Iron
3	Newmont	17	Hudbay Minerals	31	Gran Colombia Gold
4	Teck Resources	18	Turquoise Hill	32	First Majestic Silver
5	First Quantum Minerals	19	Eldorado Gold	33	Ero Copper
6	Kinross Gold	20	Franco-Nevada	34	Argonaut Gold
7	Agnico Eagle Mines	21	Centerra Gold	35	Golden Star Resources
8	Kirkland Lake Gold	22	China Gold International	36	Taseko Mines
9	Newcrest Mining	23	SSR Mining	37	Copper Mountain Mining
10	Lundin Mining	24	Equinox Gold	38	Sierra Metals
11	B2Gold	25	Torex Gold	39	Trevali Mining
12	Yamana Gold	26	Alamos Gold	40	Mountain Province Diamonds
13	Cameco	27	New Gold	41	Wesdome Gold Mines
14	Pan American Silver	28	Pretium Resources	42	Osisko Gold Royalties

Tableau 1

Classement des 40 premières sociétés minières canadiennes selon les revenus bruts de 2020

Kirkland Lake Gold, qui se classait au huitième rang de cette liste, a fusionné avec Agnico Eagle Mines en février 2022 et a donc été retirée de l'échantillon. De même, Pretium Resources, qui occupait le vingt-huitième rang de cette liste, a été rachetée par Newcrest Mining en mars 2022 et a été retirée de l'échantillon. La liste a donc été élargie pour inclure les sociétés classées aux quarante et unième et quarante-deuxième rangs.

Collecte des données

Chacune des quarante sociétés a été évaluée en fonction de la liste d'indicateurs clés en utilisant des informations accessibles au public, comme leurs sites Web, leurs documents de gouvernance pertinents, leurs rapports de durabilité et leurs rapports annuels. La section portant sur la gouvernance d'entreprise ou une section similaire des sites Web a été examinée afin de trouver une politique sur l'approvisionnement local ou la chaîne d'approvisionnement, ou une politique similaire. Lorsqu'elle était offerte, la fonction de recherche du site Web a été utilisée pour trouver ces politiques au moyen de divers mots-clés (« politique sur l'approvisionnement », « politique des fournisseurs »). Le rapport ESG ou de durabilité a ensuite été examiné pour trouver des éléments probants de l'existence d'une politique sur l'approvisionnement local ou d'une politique similaire. Pour ce faire, la fonction de recherche a également été utilisée pour trouver des mots-clés et des variations de ces mots-clés (« approvisionnement », « fournisseur », « chaîne d'approvisionnement », « local », « engagement des parties prenantes », « responsabilité sociale »). Le rapport annuel n'a été examiné que dans les cas où un rapport ESG ou un rapport de durabilité n'était pas accessible. Lorsque des politiques comme une politique sur la responsabilité, une politique sur la performance sociale,

une politique de développement durable ou toute autre politique similaire étaient mentionnées, ces dernières ont également été examinées pour vérifier si elles faisaient référence à l'approvisionnement local. En outre, des sections du site Web portant sur la responsabilité sociale, la valeur socio-économique, le développement communautaire ou d'autres sections similaires ont été examinées afin de détecter toute référence aux politiques ou pratiques sur l'approvisionnement local. La section « Cordonnées » du site Web a ensuite été examinée pour y trouver les coordonnées des personnes-ressources responsables de l'approvisionnement à l'échelle de la société, des régions et des sites miniers. Les sections distinctes du site Web consacrées aux opérations ou aux actifs ont également été examinées afin d'y trouver les coordonnées des personnes-ressources responsables de l'approvisionnement à l'échelle des régions et des sites miniers. Lorsqu'il existait des liens vers des sites Web externes pour des sites miniers particuliers, ces sites ont également été examinés pour trouver les coordonnées des personnes-ressources en matière d'approvisionnement. Le site Web de la société a ensuite été examiné pour y trouver une section sur l'approvisionnement, les fournisseurs ou toute autre section similaire. Lorsqu'elle était offerte, la fonction de recherche du site Web a été utilisée pour trouver ces sections au moyen de divers mots-clés (« approvisionnement », « fournisseur », « appel d'offres »). La section sur la gouvernance d'entreprise ou une section similaire a ensuite été examinée pour trouver un code de conduite à l'intention des fournisseurs. Si nécessaire, et lorsqu'elle était offerte, la fonction de recherche du site Web a à nouveau été utilisée pour trouver le document au moyen des phrases clés (« code de conduite des fournisseurs », « code d'éthique des fournisseurs »). De façon similaire, ces phrases clés ont fait l'objet de recherche dans le rapport ESG ou de durabilité. Le code de conduite de la société, le code de conduite professionnelle et d'éthique de la société, le code d'éthique des employés ou tout autre code similaire a ensuite été examiné afin d'y déceler toute formulation indiquant qu'ils s'appliquent aux fournisseurs, notamment des références précises aux fournisseurs ou aux vendeurs. Les formulations qui concernent l'applicabilité aux « sous-traitants » ou aux « partenaires commerciaux » n'ont pas été considérées comme applicables aux fournisseurs en raison d'un manque de précision. Lorsqu'un document ne pouvait être trouvé sur le site Web de la société, un moteur de recherche a été utilisé pour trouver des informations supplémentaires en recherchant le nom de la société et le titre générique du document manquant, par exemple, « [Nom de la société] Code de conduite des fournisseurs ».

Si des éléments probants ont été trouvés dans une publication ou sur une page Web pour répondre de manière adéquate à l'une de ces questions, alors l'indicateur clé a été marqué comme « atteint ». Dans le cas contraire, il a été marqué comme « non atteint ». Lorsqu'il a été déterminé qu'une société dispose d'un code de conduite des fournisseurs, il a également été indiqué si le document était accessible depuis le site Web de la société. Les réponses aux questions ainsi que le type et le chemin d'accès de chaque document référencé ont été compilés dans une feuille de calcul afin de faciliter les comparaisons des informations publiques sur l'approvisionnement pour chacune des quarante sociétés. Les résultats complets se trouvent à l'annexe A.

Évaluations par rapport au MRAL

Sélection des sociétés

L'échantillon des sociétés incluses dans cette partie de l'étude a été déterminé à partir de la liste des quarante premières sociétés du Canadian Mining Journal, des membres de l'Association minière du Canada (AMC) et d'autres entreprises qui ont exprimé leur intérêt à participer à l'étude. Vingt-deux sociétés ont été contactées entre mars et mai 2022 afin de solliciter leur participation, et nous avons obtenu un taux de réponse de 41 %. Huit sociétés ont accepté que leurs documents d'information publique soient examinés par rapport aux éléments d'information du MRAL dans le secteur minier, puis de recevoir une évaluation personnalisée sur la manière dont leur diffusion actuelle de ces informations s'harmonise au cadre du MRAL et se compare à celles des sociétés homologues. First Majestic Silver, First Quantum Minerals, Hudbay Minerals, IAMGOLD, Kinross Gold, Newcrest Mining, New Gold et Skeena Resources figuraient au nombre des sociétés participantes.

Collecte des données

Une approche similaire à celle de l'analyse des indicateurs clés a été utilisée pour compléter les évaluations par rapport au MRAL. Chaque société participante a été évaluée par rapport aux treize éléments d'information obligatoires et aux neuf éléments d'information encouragés du MRAL, décrits à l'annexe B. Les informations accessibles au public ont été examinées, notamment les sites Web des sociétés, les documents de gouvernance pertinents, les rapports de durabilité et les rapports annuels. Les organismes déclarants ont été évalués à l'échelle du site minier et de la société.

Pour être conforme au MRAL, le rapport doit contenir des renseignements pour tous les éléments d'information obligatoires pour un site minier donné, et l'organisme déclarant pour ce site doit démontrer que des efforts importants sont déployés pour veiller à ce que les informations soient exactes, régulièrement mises à jour et accessibles à toutes les parties prenantes concernées.

Limites des données

L'évaluation des pratiques d'approvisionnement local de chaque société s'est appuyée sur les documents de l'année de déclaration la plus récente (dans la plupart des cas 2020, mais les documents de 2021 ont été utilisés lorsqu'ils étaient disponibles) ainsi que sur les sites Web des sociétés (en date de mai 2022). Aucune demande n'a été faite aux sociétés pour qu'elles fournissent des informations sur leurs processus ou leurs politiques en matière d'approvisionnement local. Cette façon de faire a permis de s'assurer que toutes les données collectées étaient fondées uniquement sur des informations accessibles au public.

Facteurs incitant à mettre davantage l'accent sur l'approvisionnement local

L'industrie minière mondiale fait face à une pression croissante pour améliorer les contributions économiques et sociales dans les communautés où se déroule l'activité minière. Les attentes des communautés hôtes en ce qui concerne l'achat de biens et de services auprès de fournisseurs locaux et autochtones ne cessent d'augmenter. Le Conseil international des mines et métaux (ICMM) répond notamment à ces attentes avec l'introduction d'indicateurs de déclaration permettant aux parties prenantes d'évaluer la contribution des entreprises au développement social et économique. Son cadre d'établissement de rapports sociaux et économiques, le Social and Economic Reporting Framework, lancé en 2022, engage les sociétés membres à communiquer le pourcentage des dépenses d'approvisionnement qui sont engagées auprès des fournisseurs locaux et, dans la mesure du possible, à ventiler ces informations par sexe et par origine ethnique.²

Les gouvernements des pays hôtes réagissent également alors qu'un certain nombre de pays riches en ressources, en particulier dans les régions en développement, ont mis en œuvre une législation sur le contenu local au cours des dernières années, par exemple en établissant des listes croissantes de biens et de services qui doivent être achetés dans le pays hôte par les détenteurs de droits miniers, comme c'est notamment le cas au Ghana.

Au Canada, l'approvisionnement local n'est pas exigé en vertu de la loi, mais il constitue souvent un élément clé des ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) entre les sociétés minières et les communautés autochtones hôtes. Les communautés autochtones sont de plus en plus à la recherche de possibilités d'approvisionnement, et de telles ERA ont contribué à faciliter l'augmentation de l'approvisionnement et la création d'emplois.

Outre les aspects économiques et sociaux de l'approvisionnement local, les acteurs de l'industrie minière font également l'objet d'une surveillance accrue de la part des entreprises en aval, en plus des consommateurs, à propos de la diligence raisonnable et de la transparence relativement à la chaîne d'approvisionnement, afin d'éviter d'acheter à des fournisseurs ayant des pratiques non éthiques. Cette surveillance accrue prend la forme de réglementations comme celles concernant l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement au Royaume-Uni (2015) et en Australie (2018) ainsi que d'exigences en matière de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement, comme celles mises en œuvre par la France (2017) et l'Allemagne (2021), en plus de la Directive sur la diligence raisonnable en matière de développement durable des entreprises (Directive on Corporate Sustainability Due Diligence [CSDD]), qui doit être mise au point par l'Union européenne. La Stratégie canadienne sur la conduite responsable des entreprises, récemment annoncée, fera également progresser la législation sur des questions essentielles, comme le travail forcé, la lutte contre la corruption et la transparence, et elle prévoit l'élaboration d'une norme de diligence raisonnable qui complétera les cadres de production de rapports internationaux et nationaux existants.³

² Conseil international des mines et métaux (ICMM). (2022). *Social and Economic Reporting: Framework and guidance*.

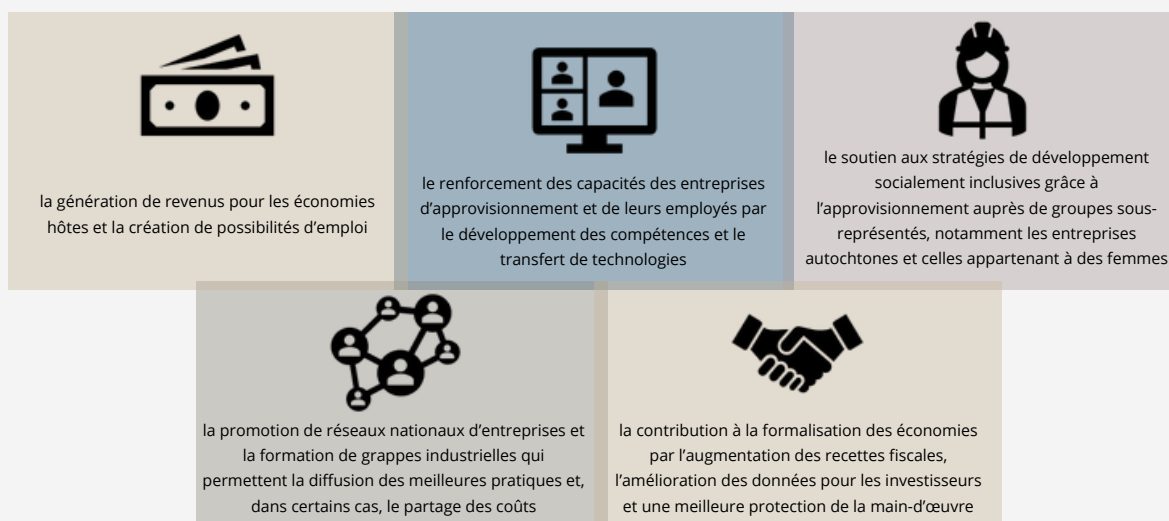
³ Gouvernement du Canada. (2022). *Conduite responsable des entreprises à l'étranger Stratégie du Canada pour l'avenir*.

Ces exigences touchent également les agences de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), qui cherchent à prouver que les entreprises ont mis en place des systèmes de diligence raisonnable appropriés. Par exemple, l'évaluation annuelle Corporate Sustainability Assessment (CSA) de S&P Global comprend des informations sur la transparence et l'établissement de rapports relativement à la chaîne d'approvisionnement ainsi que sur l'utilisation d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs.⁴ En outre, l'initiative Workforce Disclosure Initiative (WDI) de ShareAction comprend des éléments d'information concernant la collecte de données sur la composition, selon le sexe, de la main-d'œuvre de sa chaîne d'approvisionnement, l'accès des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement à des mécanismes de grief et la détermination des produits, des services ou des matières premières présentant un risque particulier de travail forcé, d'esclavage moderne et de traite des êtres humains.⁵ Les notations ESG de ces agences affectent la capacité des entreprises à obtenir des capitaux.

Pour que l'industrie minière canadienne puisse faire face à ces pressions croissantes et garantir la poursuite des investissements, elle doit s'engager dans des processus d'approvisionnement équitables et transparents qui soutiennent les fournisseurs des pays hôtes et empêchent les pratiques problématiques dans les chaînes d'approvisionnement.

Avantages de l'approvisionnement local

En 2020, les dépenses d'approvisionnement dans les pays hôtes par les sociétés membres du World Gold Council ont totalisé 26,2 milliards de dollars US, ce qui représente le plus grand flux financier des opérations minières vers les pays hôtes, dépassant les salaires des employés (8,7 milliards de dollars US) et les paiements d'impôts aux gouvernements (7,6 milliards de dollars US),⁶ démontrant l'ampleur des dépenses d'approvisionnement du secteur minier. Des chiffres similaires sont observés pour d'autres types d'exploitation minière à grande échelle. L'approvisionnement local peut donc être utilisé comme un levier essentiel du développement durable, en créant des avantages à court et à long terme pour les communautés hôtes notamment par l'entremise de:



4 S&P Global. (2022). *CSA Sample Survey: Metals and Mining*.

5 Workforce Disclosure Initiative. (2021). *Survey Guidance Document*.

6 Voir la page 17, World Gold Council. (2021). *La contribution sociale et économique de l'exploitation minière aurifère*.

L'approvisionnement local établit des liens « en amont » ou « en aval » entre les sociétés minières qui investissent et les entreprises du pays hôte. L'ampleur des répercussions positives créées par ces liens dépendra du contexte réglementaire, du stade de développement du projet et de la capacité des fournisseurs locaux. Cette capacité des entreprises locales doit être évaluée en fonction de leur aptitude à offrir des biens et des services en volume et selon les spécifications de qualité exigées par les sociétés extractives. Cette analyse de la capacité des fournisseurs constitue la base des efforts de renforcement des capacités. Pour stimuler l'approvisionnement local, il faut également déterminer quels sont les biens et services les plus avantageux en matière d'emploi, de développement des compétences, de valeur ajoutée dans le pays et de liens possibles avec d'autres secteurs.

Il existe également de solides arguments commerciaux en faveur de l'approvisionnement local pour établir et maintenir l'acceptabilité des opérations d'un site et améliorer les coûts et la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement. Des politiques judicieuses en matière d'approvisionnement local peuvent préparer les acteurs du secteur minier à la réglementation en matière de pratiques d'approvisionnement local et améliorer l'efficacité et la résilience des chaînes d'approvisionnement de nombreuses manières. L'approvisionnement local peut permettre de réduire le coût des produits et d'améliorer leur qualité à long terme, de réduire les délais de livraison et d'augmenter le nombre de fournisseurs éventuels. Il peut également réduire les répercussions sur l'environnement naturel, favoriser la diversification économique par l'établissement de liens horizontaux et renforcer l'acceptabilité des opérations. Cette pratique crée des avantages pour les parties prenantes locales, tout en garantissant la continuité des activités grâce à la réduction des risques de conflit et d'arrêt de travail, et à l'amélioration des relations avec les gouvernements.

Transparence dans l'approvisionnement minier

Les éléments qui sont mesurés sont également gérés. La surveillance de la chaîne d'approvisionnement ainsi que la mesure et la communication des dépenses liées à l'approvisionnement local présentent des avantages internes et externes pour les organismes déclarants. La transparence stimule le rendement en améliorant la gestion interne, la responsabilisation et l'attention portée aux enjeux principaux ou aux répercussions sociales négatives. Elle permet également une évaluation interne et l'établissement d'objectifs, et elle renforce l'acceptabilité des opérations d'une société. Sur le plan externe, l'établissement de rapports sur l'approvisionnement local donne un certain pouvoir aux fournisseurs, aux gouvernements hôtes et aux autres parties prenantes en fournissant un point de départ pour le dialogue avec les sites miniers, et en fournissant des renseignements pratiques que les différentes parties prenantes peuvent utiliser. En outre, cette pratique accroît la confiance des parties prenantes et peut réduire les demandes d'informations.

La transparence contribue également à dissuader les pratiques problématiques, car les risques de corruption sont importants tout au long des processus d'approvisionnement, tant dans les économies en développement que dans les économies avancées. Le rapport produit en 2020 par le Natural Resource Governance Institute (NRGI) intitulé *Beneath the Surface: The Case for Oversight of Extractive Industry Suppliers*, examine les enjeux d'intérêt public concernant les dépenses d'approvisionnement des secteurs minier, pétrolier et gazier posés par l'ampleur de ces flux financiers provenant des projets et des opérations de l'industrie extractive. Le rapport souligne que la corruption est un problème majeur de la gouvernance des fournisseurs, qui peut se manifester sous de nombreuses formes, notamment des fournisseurs qui travaillent pour obtenir des récompenses ou des avantages, des entreprises qui utilisent des fournisseurs pour payer des pots-de-vin ou dissimuler des réseaux d'influence, des élites politiques qui manipulent les contrats des fournisseurs à leur avantage ou encore des élites économiques qui exploitent leur influence au profit de leurs propres entreprises.⁷ Le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) intitulé *Corruption in the Extractive Value Chain Typology of Risks, Mitigation Measures and Incentives* examine également une multitude de facteurs de risque et de stratagèmes de corruption liés à l'utilisation abusive des exigences en matière de contenu local, à chaque étape du cycle de vie de l'exploitation minière.⁸ La corruption présente non seulement des risques opérationnels pour les sociétés minières, mais elle nuit également au développement économique des pays hôtes. Des éléments d'information complets permettent aux parties prenantes du pays hôte de disposer de renseignements sur les possibilités d'appels d'offres et les occasions pour les fournisseurs, tout en sachant qui est responsable des processus d'approvisionnement, ce qui contribue à prévenir les abus résultant de l'opacité et des lacunes d'informations entre les acteurs.

7 Pitman, R. et Toroskainen, K. (2020). *Beneath the Surface: The Case for Oversight of Extractive Industry Suppliers*. Natural Resource Governance Institute.

8 Organisation de coopération et de développement économique. (2016). *Corruption in the Extractive Value Chain Typology of Risks, Mitigation Measures and Incentives*.

Partie I

Tendances en matière de diffusion
d'informations sur l'approvisionnement
local par les sociétés canadiennes

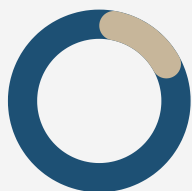


Chacun des indicateurs clés a été analysé pour montrer la proportion de sociétés dont les rapports et les informations y sont conformes. Les tendances suivantes ont été ciblées dans les pratiques d'établissement de rapports.

Référence aux politiques sur l'approvisionnement local

Des quarante sociétés minières évaluées, huit font référence à une norme, à une politique ou à une procédure consacrée à l'approvisionnement local. Parmi les exemples, citons la norme sur l'approvisionnement et l'emploi locaux de Newmont, la norme sur le rendement en matière de contenu local de B2Gold, la norme sur l'approvisionnement et sur l'emploi locaux de Hudbay Minerals et la norme sur l'approvisionnement et les contrats locaux de Barrick Gold. Dans l'ensemble, dix-neuf sociétés (y compris celles énumérées ci-dessus) font référence à une politique sur l'approvisionnement local, ou mentionnent l'approvisionnement local dans une politique plus large sur la chaîne d'approvisionnement, sur leur site Web ou dans leurs rapports. Parmi les exemples d'inclusion de l'approvisionnement local dans une politique plus large, citons la politique sur la chaîne d'approvisionnement de Kinross Gold et la politique sur l'approvisionnement de Newcrest Mining.

Les sociétés qui font référence à une politique sur l'approvisionnement local ou à une politique similaire se réfèrent souvent à ces politiques comme étant mises en œuvre à l'échelle de la société. Dans certains cas, toutefois, des politiques propres à certains sites ont été mentionnées, comme la politique sur l'approvisionnement responsable de Champion Iron pour ses opérations de Minerai de fer Québec. C'est également le cas de Centerra Gold, qui traite de l'approvisionnement local dans sa politique communautaire pour son site de Mount Milligan. Dans de nombreux cas, les politiques sur l'approvisionnement local ou les politiques similaires ne sont pas accessibles au public et ne sont mentionnées que dans les rapports de durabilité ou sur des pages Web axées sur la communauté.



20%

font référence à une politique consacrée à l'approvisionnement local sur leurs sites Web ou dans leurs rapports

Au cours du processus de collecte des données, il a été noté que certaines sociétés indiquent qu'une politique d'approvisionnement local, ou une politique similaire, est en cours d'élaboration. Nutrien, en particulier, a déclaré dans son rapport publié en mars 2022 qu'elle s'efforçait « d'élaborer des politiques d'approvisionnement soutenant les communautés autochtones locales ».⁹ Teck Resources déclare également qu'elle se concentre sur « l'élaboration d'une stratégie d'embauche et d'approvisionnement locale et autochtone ».¹⁰

⁹ Voir la page 15, Nutrien. (2022). *Environmental, Social and Governance Report*.

¹⁰ Voir la page 63, Teck Resources. (2021). *2020 Sustainability Report*.

Huit des quarante sociétés font référence à une norme consacrée à l'approvisionnement local dans les rapports de durabilité. Voici certaines de ces formulations ayant été librement traduites:

B2Gold

« Notre norme de rendement en matière de contenu local définit les exigences minimales pour améliorer les possibilités et les avantages de l'approvisionnement local. »

Hudbay Minerals

« Dans le cadre de notre norme sur l'approvisionnement et l'emploi locaux, chaque site détermine les possibilités d'embauche et d'approvisionnement en biens et en services auprès des communautés locales. »

Newmont

« Notre norme sur l'approvisionnement et l'emploi locaux fixe les exigences minimales pour atténuer les risques et maximiser les possibilités au moyen d'emplois directs et indirects et d'occasions commerciales. »

Bien que toutes les sociétés de l'échantillon ne fassent pas référence à une politique sur l'approvisionnement local ou à une politique similaire, nombre d'entre elles font état d'engagements en matière d'approvisionnement local dans leur politique de développement durable, d'engagement communautaire ou dans une politique similaire. Voici certaines de ces formulations ayant été librement traduites:

Agnico Eagle

« Soutenir les communautés locales et leur durabilité par des mesures comme des programmes de développement, l'approvisionnement local en biens et en services et l'emploi de la population locale. »

First Quantum Minerals

« Élaborer des stratégies et des programmes qui renforcent les capacités des communautés locales [...] la participation des communautés locales à notre main-d'œuvre grâce aux possibilités d'emploi et de contrats. »

Lundin Mining

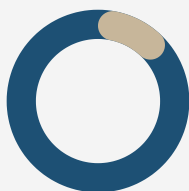
« Encourager l'embauche et l'approvisionnement locaux, et collaborer avec nos parties prenantes pour faire progresser le développement socio-économique dans les régions où nous opérons. »

Pan American Silver

« Promouvoir le développement des entreprises locales et les possibilités d'emploi locales liées à nos opérations, appuyer le renforcement des capacités afin d'optimiser les avantages pour les communautés d'intérêts et promouvoir les possibilités de la chaîne de valeur pour développer durablement les communautés locales. »

Accessibilité des coordonnées des personnes-ressources en matière d'approvisionnement

Il a été constaté que, sur les quarante sociétés évaluées, seulement six publient, sur leur site Web, les coordonnées des personnes-ressources en matière d'approvisionnement pour l'ensemble de la société.



15%

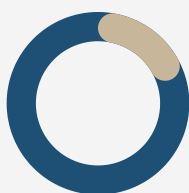
fournit les coordonnées des personnes-ressources responsables de l'approvisionnement sur leurs sites Web

Certaines le font notamment au moyen d'un formulaire pour les demandes de renseignements concernant précisément l'approvisionnement. Newmont, en particulier, dispose d'un formulaire de demande à propos de la chaîne d'approvisionnement et des fournisseurs depuis lequel les utilisateurs du site peuvent demander des renseignements sur la manière de devenir fournisseur ou soumettre des demandes de renseignements sur les factures des vendeurs. Cameco fournit un numéro de téléphone, en plus d'un formulaire de demande, pour les demandes de renseignements des fournisseurs sur son site Web d'entreprise. Une adresse postale relative à la chaîne d'approvisionnement et un formulaire de demande sont également accessibles sur le site Web de Cameco Resources. First Quantum Minerals met à disposition, sur son site Web, un formulaire de demande de renseignements pour les fournisseurs et les vendeurs. Nutrien fournit une adresse courriel relative à l'approvisionnement ainsi qu'un formulaire de demande, tandis que Newcrest Mining fournit une adresse courriel relative à l'approvisionnement.

Il a également été constaté qu'aucune des sociétés de l'échantillon ne fournit les coordonnées des personnes-ressources responsables de l'approvisionnement de tous ses sites. Toutefois, six des quarante sociétés évaluées mettent à disposition, sur leur site Web, les coordonnées des personnes-ressources responsables de l'approvisionnement propre à un site pour l'un ou plusieurs de leurs sites. Par exemple, bien que Kinross Gold ne fournisse aucune coordonnée générale sur son site Web, des coordonnées peuvent être trouvées pour certains sites sur des pages Web connexes, notamment une adresse courriel pour l'enregistrement des fournisseurs sur le site de Paracatu (Brésil) ainsi qu'un numéro de téléphone et une adresse courriel pour le site de Tasiast (Mauritanie). De même, Agnico Eagle fournit une adresse courriel pour ses opérations au Nunavut. Elle fournit également un formulaire de demande où les utilisateurs du site peuvent demander des renseignements ou exprimer leur intérêt pour des possibilités d'approvisionnement pour ses opérations au Canada, au Mexique ou en Finlande. Newmont fournit les numéros de téléphone régionaux des personnes-ressources pour ses opérations en Afrique, en Amérique et ses activités d'entreprise ainsi que les adresses courriel des personnes-ressources pour ses opérations en Australie et en Amérique. IAMGOLD ne fournit aucune coordonnée générale relative à l'approvisionnement sur son site Web, mais une adresse courriel relative à la chaîne d'approvisionnement peut être trouvée pour son site Rosebel (Suriname) sur un site Web distinct. C'est également le cas de Turquoise Hill Resources et de son site d'Oyu Tolgoi (Mongolie), pour lequel un numéro de téléphone et une adresse courriel relatifs à l'approvisionnement se trouvent sur le site Web distinct de la mine.

Présence d'informations à propos de l'approvisionnement sur les sites Web des sociétés

Il a été constaté que huit des quarante sociétés évaluées disposent d'une section consacrée à l'approvisionnement ou aux fournisseurs sur leur site Web. Par exemple, la page Web de Newcrest Mining consacrée à l'approvisionnement comprend les conditions générales, une référence à ses engagements en matière de rendement des fournisseurs, un lien vers son portail depuis lequel les fournisseurs peuvent demander le paiement anticipé de leurs factures, des listes de colis et les biens et services requis pour les projets en cours. La page Web des ressources pour les fournisseurs de Nutrien comprend une section sur les exigences à l'égard des fournisseurs, des informations pour les fournisseurs existants concernant les paiements et la soumission des factures ainsi que des aides à l'emploi et les conditions générales des bons de commande. Le site comporte également une page de renvoi sur la diversité des fournisseurs et contient un lien vers le portail des fournisseurs de l'entreprise. La page Web du contenu local de Centerra Gold comprend les sections suivantes : Renforcement des capacités locales, Approvisionnement local, Attentes des fournisseurs et Élimination des obstacles à l'entrée. Elle comprend également une ventilation des dépenses d'approvisionnement locales, nationales et internationales pour chacune de ses opérations.



20%

dispose d'une section « Approvisionnement » ou « Fournisseur » sur leur site Web

Dans certains cas, même si les sites Web des sociétés ne comportaient aucune section consacrée à l'approvisionnement ni aux fournisseurs, ces informations pouvaient être trouvées sur la page Web d'un site minier en particulier. Par exemple, le site Web de Tasiast de Kinross Gold en Mauritanie comporte une page « Fournisseurs » qui comprend les sections suivantes : Appel d'offres, Processus d'approvisionnement, Programme des professionnels locaux, Normes de conduite des fournisseurs, Diligence raisonnable des fournisseurs, Politiques et dispositions relatives aux contrats, Actualités et Coordonnées. Le site Web de son site de Paracatu (Brésil) dispose également d'une page « Fournisseurs », qui comprend des avis et des ressources à l'intention des fournisseurs actuels, mais ne présente que des renseignements limités à l'intention des fournisseurs éventuels. De même, la mine Rosebel (Suriname) d'IAMGOLD dispose d'un site Web avec une section « Chaîne d'approvisionnement », qui comprend des renseignements sur l'enregistrement et la présélection des fournisseurs, les conditions générales et les occasions d'approvisionnement actuelles. La mine Oyu Tolgoi (Mongolie) de Turquoise Hill Resources, qui est exploitée par Rio Tinto, dispose également d'un site Web avec une section « Approvisionnement », qui comprend des renseignements à propos des exigences pour les fournisseurs et de leur enregistrement, et renvoie les utilisateurs au système de gestion de la qualification des fournisseurs de la société.

Agnico Eagle

Pour ses opérations au Nunavut, Agnico Eagle fournit de nombreux renseignements à l'intention des fournisseurs sur son site Web, y compris les formulaires requis pour la préqualification et les critères sur lesquels les entreprises sont évaluées.¹¹ Une feuille de route détaillée décrit les processus de présélection et d'appel d'offres, en précisant les détails du traitement préférentiel dont les entreprises inuites bénéficient en vertu des ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI), pour les différents types de contrats. On tient notamment compte, dans le cadre de ce traitement préférentiel, des entreprises inscrites au registre de Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), du pourcentage de profit payable à l'entreprise inuite, du nombre d'employés inuits et de la présence locale. Des définitions sont également fournies pour les exigences en matière de profit net, la base d'emploi minimum et la présence locale.¹² En outre, les fournisseurs sont informés de la manière dont ils peuvent demander une révision de leur statut de préqualification et de la manière dont ils peuvent soumettre une plainte. Une liste des documents exigés des fournisseurs lors de la soumission des réponses aux demandes de propositions figure également sur le site, et la société met à disposition une liste détaillée qui contient des centaines de catégories de biens et de services à des fins de référence pour les fournisseurs selon le type de contrat (location, fourniture, fourniture et installation, fourniture et service, installation seulement, service seulement et expertise). Une page « Ressources » distincte est consacrée au renforcement des capacités des entreprises inuites et non inuites.¹³ Elle décrit les exigences en matière d'emploi et de formation pour les fournisseurs actuels et éventuels et elle met à la disposition des utilisateurs des liens vers des outils de développement commercial axés sur le démarrage d'une entreprise, les ressources humaines, la santé et la sécurité, et les finances.

Gold Fields

Ayant son siège social en Afrique du Sud, Gold Fields offre une foule de ressources propres à différentes régions pour les fournisseurs sur son site Web, y compris des étapes pour l'enregistrement et la préqualification, des renseignements sur la réception, la facturation et les paiements, ainsi qu'une liste de personnes-ressources régionales. Un aperçu des critères pris en compte lors de l'évaluation des soumissions et des propositions est également fourni.¹⁴ Les fournisseurs éventuels sont dirigés vers un guide qui détaille les attentes à l'égard des fournisseurs, le processus d'approvisionnement au paiement de Gold Fields et les exigences propres à chaque région.¹⁵

11 Agnico Eagle. (2022). *Nunavut Procurement and Tendering*.

12 Agnico Eagle. (2017). *Kivalliq Trade Show Procurement Presentation*.

13 Agnico Eagle. (2022). *Supporting local business*.

14 Gold Fields. (2022). *Factors influencing procurement award decisions*.

15 Gold Fields. (2022). *Information for Suppliers and Contractors*.

Newmont

Newmont fournit des ressources complètes aux fournisseurs par l'entremise de son site Web, y compris des listes de catégories de chaînes d'approvisionnement pour les produits en vrac et les équipements miniers lourds et mobiles nécessaires à ses opérations.¹⁶ La société fournit également des renseignements sur le processus d'enregistrement et de présélection des fournisseurs, les contrats et l'émission de bons de commande, les principaux documents requis pour l'émission de paiements, les différents processus d'acquisition de biens et de services ainsi qu'une présentation sur la plateforme en ligne utilisée pour gérer les transactions avec les fournisseurs.¹⁷ Sa page Web consacrée aux fournisseurs comprend également du contenu sur la formation des fournisseurs en matière de droits de la personne et elle renvoie les utilisateurs au code de conduite des fournisseurs de la société et aux personnes-ressources pour l'approvisionnement régional.

¹⁶ Newmont. (2022). *Supply Chain Categories*.

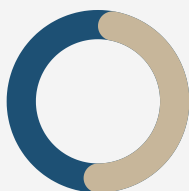
¹⁷ Newmont. (2022). *Newmont transacts electronically with its suppliers*.

Diligence raisonnable des fournisseurs

Il a été constaté que vingt et une des quarante sociétés évaluées disposent d'un code de conduite des fournisseurs, dont la plupart sont accessibles au public.

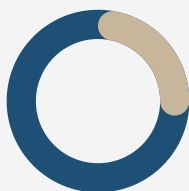
Il a également été constaté que sur les quarante sociétés évaluées, onze d'entre elles incluent dans leur code de conduite d'entreprise, ou dans une politique similaire, des formulations indiquant qu'il s'étend aux fournisseurs. Sept sociétés de ce groupe disposent également d'un code de conduite des fournisseurs, et quatre d'entre elles abordent la question de la conduite des fournisseurs dans leur politique d'entreprise. Dans l'ensemble, seize sociétés n'abordent pas la conduite des fournisseurs dans un code de conduite des fournisseurs ni une politique d'entreprise.

Il a été noté que trois sociétés incluent dans leurs rapports une clause stipulant que les fournisseurs doivent adhérer aux attentes décrites dans le code de conduite de l'entreprise ou dans une politique similaire. Toutefois, dans chacun de ces cas, l'applicabilité aux fournisseurs n'était pas mentionnée dans le code de conduite lui-même ou dans la politique similaire elle-même.



53%

dispose d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs



28%

inclure un langage dans leur code de conduite d'entreprise, ou une politique similaire, qui démontre qu'il s'étend aux fournisseurs

Voici des exemples de formulations, librement traduites, de référence faite à un code de conduite des fournisseurs par des sociétés dans les rapports de durabilité:

Torex Gold

« [La politique de responsabilité sociale pour les sous-traitants] décrit les exigences à l'égard des sous-traitants pour faire affaire avec la société. Cette politique fixe des normes de conduite et comprend des dispositions relatives à la santé et à la sécurité, aux exigences en matière de travail ainsi qu'à l'embauche et à l'approvisionnement locaux. »

Trevali Mining

« Nos valeurs et notre éthique s'étendent à nos fournisseurs, à nos vendeurs et à nos sous-traitants par l'entremise de notre politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement, de notre procédure d'approvisionnement, du code de conduite des fournisseurs et dans nos contrats commerciaux. »

Les sociétés suivantes abordent la question de la conduite des fournisseurs dans le cadre d'une politique à l'échelle de l'entreprise notamment dans les passages suivants, librement traduits:

Dundee Precious Metals

« Toutes les tierces parties travaillant pour Dundee et en son nom, y compris, mais sans s'y limiter, les fournisseurs, les sous-traitants, les consultants [...] sont également tenus de se conformer à notre Code. »

Code of Business Conduct and Ethics

First Quantum Minerals

« First Quantum peut résilier (ou refuser de renouveler) le contrat de tout fournisseur ou sous-traitant qui enfreint la loi, le code ou les politiques de First Quantum. »

Code of Conduct

Mountain Province Diamonds

« La société fera tous les efforts raisonnables pour promouvoir l'application de ces pratiques commerciales éthiques par ses fournisseurs tiers. »

Business Conduct Policy

Turquoise Hill Resources

« Par l'entremise d'arrangements contractuels et de principes d'approvisionnement appropriés, les consultants, les agents, les sous-traitants et les fournisseurs de Turquoise Hill sont également censés se conformer à Notre façon de travailler (The Way We Work) dans toutes leurs affaires avec Turquoise Hill ou en son nom. »

Global Code of Business Conduct

Établissement de rapports des sociétés sur les indicateurs clés

Chaque société s'est vu attribuer une note fondée sur le nombre d'indicateurs qui s'appliquent à son approche d'établissement de rapports sur l'approvisionnement local (sur un total de six indicateurs). La figure 2 montre la répartition des notes. Comme on peut le constater, les rapports publics d'une société abordaient les six indicateurs, celles de vingt et une sociétés en abordaient trois ou moins, tandis que douze sociétés ne faisaient mention d'aucun indicateur de manière satisfaisante (non montré).¹⁸

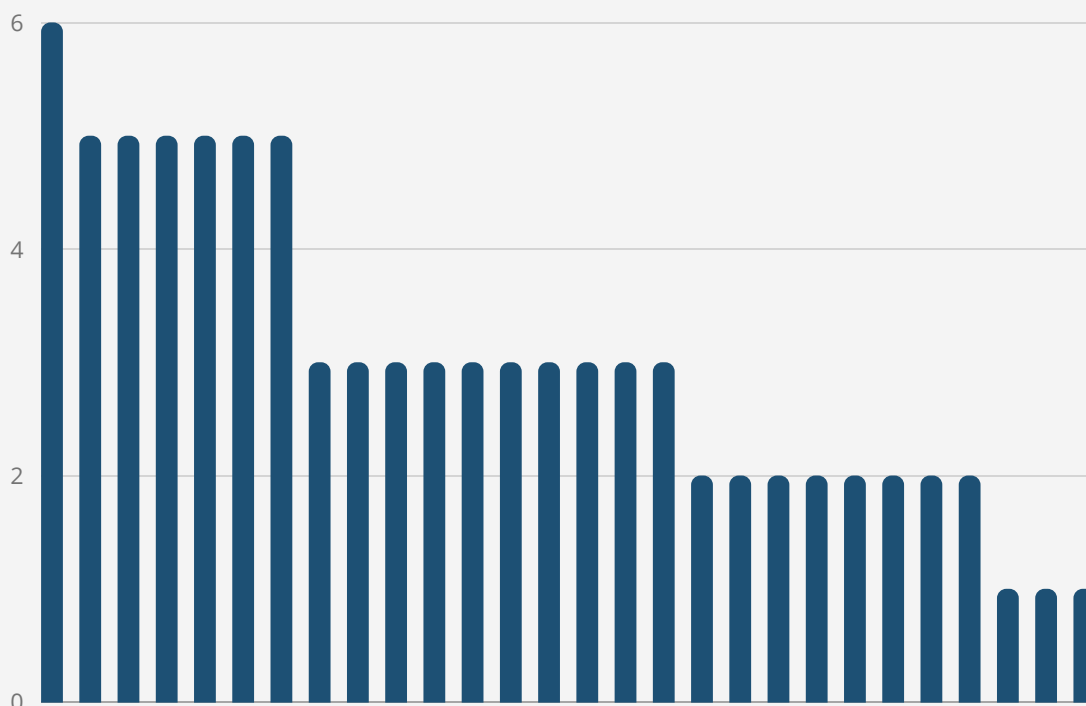


Figure 2
Répartition des rapports des sociétés sur les indicateurs clés

30%

Des entreprises n'ont pas fait de déclaration conformément à des indicateurs clés

¹⁸ Les sociétés disposant d'un code de conduite des fournisseurs ont été automatiquement considérées comme se conformant au sixième indicateur, car le fait d'avoir un tel code a été jugé comme étant la pratique de prédilection par rapport à l'inclusion des fournisseurs dans une politique de conduite plus large, et ce, en raison de sa plus grande précision.

Partie II

Établissement de rapports des sociétés
sur les éléments d'information du MRAL



Le tableau suivant résume les informations communiquées par les huit sociétés participantes évaluées par rapport au MRAL.

	Éléments d'information du MRAL	Société								
		1	2	3	4	5	6	7	8	
Obligatoires	101: Contexte	●	●	●	●	●	●	●	●	
	201: politique relative aux fournisseurs locaux			●	●	●	●	●	●	
	202: prise en charge des fournisseurs locaux				●	●	●	●		
	203: principaux sous-traitants et fournisseurs locaux				●		●		●	
	204A: coordonnées des personnes-ressources en matière d'approvisionnement				●	●	●	●		
	204B: portails, bases de données ou registres d'approvisionnement des fournisseurs				●	●	●			
	204C: critères de préqualification et assistance offerte				●		●			
	204D: programmes de développement ou aide au renforcement des capacités des fournisseurs		●	●	●	●	●	●		
	301: classification des fournisseurs	●			●	●	●	●	●	
	302: ventilation des dépenses d'approvisionnement	●		●	●	●	●		●	
	401: processus de diligence raisonnable	●	●	●	●	●	●	●		
	402: politique de lutte contre la corruption	●	●	●	●	●	●	●	●	
	403: formation et directives pour les fournisseurs		●	●	●	●	●	●		
	Encouragés	501: engagements	●		●		●	●		
		502: préférence dans la notation des offres				●			●	
503: préférence dans la notation des offres pour les contributions locales significatives					●					
504: méthodes autres que la notation pour favoriser les achats locaux					●					
505: aider les fournisseurs à comprendre la procédure d'appel d'offres				●		●				
506: procédures de paiement spéciales pour les fournisseurs locaux					●			●		
507: encourager l'approvisionnement auprès de groupes particuliers								●	●	
601: réglementations										
602: autres accords et contrats				●	●	●	●	●	●	

Tableau 2
Résumé des résultats de l'évaluation par rapport MRAL

Les prochaines pages abordent les exigences d'établissement de rapport à propos d'une sélection d'éléments d'information du MRAL ainsi que des observations sur la manière dont les sociétés évaluées ont abordé la communication de ces informations. En outre, certaines pratiques exemplaires de communication relativement aux éléments d'information sélectionnés sont fournies, tirées de l'échantillon plus large des quarante sociétés.

Politique relative aux fournisseurs locaux

L'élément d'information 201 du MRAL requiert des organismes déclarants qu'ils signalent l'existence de toute politique d'approvisionnement local propre à un site minier ou d'autres politiques ou normes de l'entreprise qui traitent de l'approvisionnement local. Les autres politiques ou normes de la société peuvent comprendre, sans s'y limiter, une politique sur la chaîne d'approvisionnement, une politique sur la mobilisation des parties prenantes ou une politique sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Six des huit sociétés évaluées déclarent cet élément d'information de manière adéquate en faisant référence à une politique ou à une norme sur l'approvisionnement local, ou à une politique sur la chaîne d'approvisionnement plus large, ou bien en détaillant une approche de gestion, dans leur rapport de durabilité. Certaines sociétés ont déclaré qu'un site ou un projet en particulier peut élaborer et mettre en œuvre une procédure d'approvisionnement locale ciblée. Le rapport ESG d'une société mentionne l'élaboration d'une politique d'approvisionnement comme un objectif pour l'année à venir. En outre, toutes les sociétés ont indiqué dans leurs rapports que des possibilités d'approvisionnement auprès des communautés locales sont définies, que les sites sont encouragés à accorder la priorité aux fournisseurs locaux, que la préférence est accordée aux fournisseurs locaux, ou des formulations similaires.

Dans certains cas, l'approvisionnement local a également été mentionné dans les politiques concernant la durabilité, la communauté ou la responsabilité sociale, en indiquant les engagements envers le développement économique local et les possibilités pour les fournisseurs locaux qui créent de la valeur. Une des sociétés a souligné son engagement à accroître la participation des peuples autochtones à ses opérations, tant à titre d'employés que de fournisseurs. Une autre a mentionné sa stratégie de développement économique local qui inclut la diversité des fournisseurs, tandis qu'une autre a mis l'accent sur les possibilités d'emploi et de contrats pour les membres des communautés et les entreprises locales sur son site Web.

Les sociétés dont les rapports sont jugés non conformes à l'élément d'information 201 déclarent dans leurs rapports ESG que l'approvisionnement local est privilégié dans la mesure du possible, mais aucune information ne confirme l'existence d'une politique ni d'une procédure pour atteindre cet objectif. Dans l'un de ces cas, une politique communautaire a mis en évidence un engagement en faveur de la participation des communautés locales à la main-d'œuvre, toutefois, il n'y avait aucune référence explicite à la manière dont l'approvisionnement local est pris en compte, ni dans une politique propre à l'approvisionnement, ni dans une politique plus large sur la chaîne d'approvisionnement.

Champion Iron

La politique sur l'approvisionnement responsable de Champion Iron pour les opérations de Minerai de fer Québec est accessible sur le site Web de la société. Cette dernière est saluée pour avoir rendu cette politique publique, car cela permet aux fournisseurs, aux gouvernements et aux autres parties prenantes de participer aux opérations de la société en comprenant l'approche de cette dernière. La politique détaille les engagements de Champion Iron en matière d'approvisionnement local et autochtone et elle précise l'ordre de préférence pour l'achat de biens et de services, en commençant par les groupes hôtes autochtones, puis les communautés locales et enfin les communautés régionales. Elle présente également trois piliers pour encourager la participation des entreprises hôtes autochtones : utiliser des critères dans le processus de sélection des fournisseurs qui favorisent la participation autochtone, proposer des contrats sur mesure pour tenir compte des capacités, des besoins, des compétences et de l'expérience professionnelle des entreprises hôtes autochtones, dans la mesure du possible, et réviser les propositions avec les soumissionnaires non retenus, à leur demande, pour leur offrir une rétroaction et les aider à améliorer leur caractère concurrentiel.¹⁹ Minerai de fer Québec encourage également le recours à des entreprises hôtes autochtones en fournissant une liste de ses partenaires à ses fournisseurs non autochtones.²⁰ Cette liste est également accessible sur le site Web de la société.

¹⁹ Voir la page 8, Champion Iron. (2021). *Politique d'approvisionnement responsable*.

²⁰ Minerai de fer Québec. (2022). *MFQ et les communautés autochtones : un tandem solide!*

Classification des fournisseurs

L'élément d'information 301 du MRAL requiert des organismes déclarants qu'ils indiquent comment le site minier classe les fournisseurs en fonction de l'emplacement géographique, comme la proximité du site, du degré de participation, y compris le degré de propriété ou d'emploi par des personnes locales ou des groupes particuliers (peuples autochtones, groupes vulnérables, etc.) et du niveau de valeur ajoutée. Six des huit sociétés participantes évaluées rendent compte de cet élément d'information de manière adéquate en classifiant les fournisseurs par catégories à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale, et en fournissant une définition claire des fournisseurs locaux. Deux sociétés fournissent une définition des fournisseurs locaux plus large applicable à l'échelle de la société, comprenant des formulations comme « ceux qui sont touchés sur le plan social, environnemental ou économique » ou « ceux situés dans une région locale précise et qui fournissent des matériaux, des produits ou des services ». D'autres sociétés fournissent des définitions plus précises à l'échelle du site pour les fournisseurs locaux, régionaux et nationaux, en fonction de l'emplacement physique du lieu d'affaires, de la propriété ou de l'endroit où une entreprise a été enregistrée. Ces définitions ont été trouvées dans des rapports de durabilité ou des tableaux de données ESG complémentaires.

Kinross Gold

Kinross définit des catégories locales, régionales, nationales et internationales pour chacune de ses opérations et utilise ces définitions pour rendre compte de son empreinte écologique à l'échelle géographique et par type de dépenses (contributions communautaires, main-d'œuvre, paiements aux fournisseurs et paiements aux gouvernements). La figure 3 montre les définitions des catégories et les données de population correspondantes pour chaque site.

Site	Local	Definition	Regional	Definition	National	Definition
Bald Mountain	63,767	Elko & White Pine Counties	2,998,039	Nevada	325,719,178	USA
Chile	172,000	Copiapo district	286,168	Region III (Atacama)	17,574,003	Chile
Chirano	29,559	Chirano Catchment	1,925,000	Western Region	28,308,300	Ghana
Fort Knox	95,000	N Star Borough	739,795	Alaska	325,719,178	USA
Paracatu	84,687	Paracatu municipality	21,119,536	Minas Gerais	207,660,929	Brazil
Round Mountain	47,319	Nye County	2,998,039	Nevada	325,719,178	USA
Russia	50,526	Chukotka Okrug	145,570	Magadan Oblast	144,463,451	Russia
Tasiast	9,800	Zone A, B and C + Benichab	140,967	Inchiri and Nouadhibou Regions	3,893,800	Mauritania

Figure 3
Définitions des catégories de fournisseurs de Kinross Gold

Dans ce contexte, les vendeurs locaux sont considérés comme des entreprises enregistrées, ou ayant leur lieu d'affaires physique, à l'intérieur des limites locales appropriées, comme une municipalité, un comté ou un district. L'échelle régionale correspond aux limites de l'État ou de la province, et l'échelle nationale à celles du pays hôte.²¹

21 Kinross Gold. (2020). *Local procurement at the national, regional, and local scales.*

Lundin Gold

Lundin Gold présente sa définition des communautés locales dans son rapport de durabilité de 2020, fondée sur des discussions tenues lors de tables rondes communautaires qui ont eu lieu en 2019 et 2020. Le caractère « local » est défini par l'emplacement géographique associé aux limites administratives de sa mine Fruta del Norte, située dans le sud-est de l'Équateur. Des anneaux concentriques sont utilisés pour illustrer la manière dont les fournisseurs sont classifiés en fonction de leur proximité au site, comme le montre la figure 4, en commençant par la paroisse de Los Encuentros et les communautés de Río Blanco et Playón (anneau 1), puis le reste du canton de Yantzaza (anneau 2), le reste de la province de Zamora Chinchipe (anneau 3) et enfin le reste de l'Équateur (anneau 4).²²

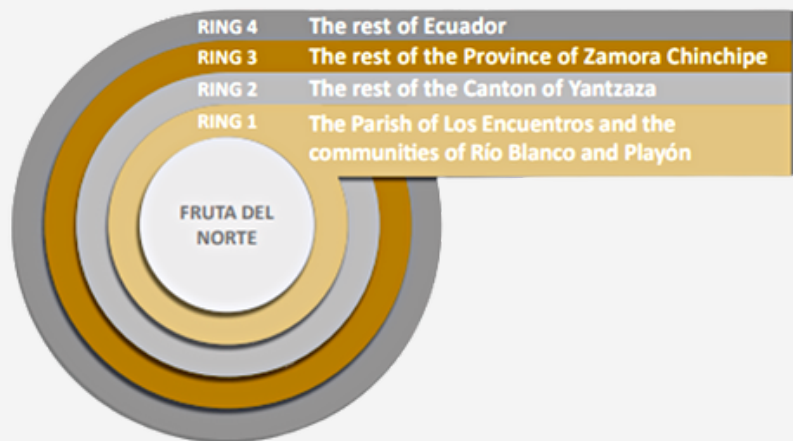


Figure 4
Catégories de fournisseurs locaux de Lundin Gold

La société présente les chiffres absolus et le pourcentage du total des dépenses d'approvisionnement pour chacune des quatre régions, en plus des dépenses internationales, pour les quatre dernières années. Ce niveau de détail favorise la responsabilisation des sociétés minières dans leurs efforts pour cibler les différentes catégories de fournisseurs et permet aux parties prenantes de s'intéresser à leur rendement de manière transparente.

22 Voir la page 7, Lundin Gold. (2021). 2020 Sustainability Report.

OceanaGold

OceanaGold, située en Australie, offre un modèle idéal pour définir clairement ses catégories de fournisseurs et en rendre compte. Dans son rapport sur le développement durable de 2020, OceanaGold fournit des chiffres absolus et le pourcentage des dépenses totales d’approvisionnement à l’échelle du site pour les fournisseurs locaux, nationaux et internationaux. Des définitions claires sont également fournies pour chaque catégorie de fournisseurs à l’échelle du site, comme le montre la figure 5, le caractère « local » étant défini en fonction de l’emplacement géographique, à une distance donnée du site.

Definition of local, national and international supplier for each operation	
Didipio	Local: Host barangay and adjacent barangays as defined in the Social Development Management Plan National: All other areas within the Philippines International: All other countries
Waihi	Local: Within 30 kilometres of the operation National: All other areas within New Zealand International: All other countries
Macraes	Local: Within the Region of Otago National: All other areas within New Zealand International: All other countries
Haile	Local: Kershaw and all other communities within 30 miles of the operation National: All other areas within the United States of America International: All other countries

Figure 5
Définitions des catégories de fournisseurs d’OceanaGold

Une répartition des fournisseurs à l’échelle de la société est également fournie, montrant la part de l’ensemble des fournisseurs de chaque catégorie, et le nombre total de fournisseurs dans chaque région. Les catégories (types de biens ou de services) les plus importantes en matière de dépenses d’approvisionnement sont également indiquées en pourcentage du total des dépenses d’approvisionnement.²³

23 Voir les pages 72, 73 et 181, OceanaGold. (2021). 2020 Sustainability Report.

Ventilation des dépenses d'approvisionnement

L'élément d'information 302 du MRAL requiert des organismes déclarants qu'ils communiquent la ventilation des dépenses d'approvisionnement pour chaque catégorie de fournisseurs présentée dans l'élément d'information 301, y compris les fournisseurs internationaux. Les organismes déclarants doivent fournir une ventilation par montant (dans la devise pertinente) et par pourcentage des dépenses totales, comme précisé dans les recommandations de la Global Reporting Initiative (GRI) concernant l'élément d'information 204-1. Si une autre approche est utilisée pour définir les dépenses totales d'approvisionnement, l'organisme déclarant doit détailler son approche de calcul. En outre, les rapports doivent inclure, dans la mesure du possible une ventilation des dépenses par grandes familles de dépenses, en définissant largement chaque famille de dépenses, comme les consommables, la logistique et la construction. Six des huit sociétés évaluées communiquent cet élément d'information de manière adéquate. Une seule société fournit à la fois des chiffres absolus et des pourcentages du total des dépenses à l'échelle du site (ou de la région) pour les dépenses locales, nationales et internationales. Un autre fournit des chiffres absolus sur les dépenses d'approvisionnement local à l'échelle de la société et le pourcentage des dépenses totales d'approvisionnement engagées auprès de fournisseurs nationaux pour certains sites. Cette société fournit également une ventilation des dépenses par grandes familles de dépenses, mais pour un seul site.

Quatre sociétés fournissent des chiffres absolus à l'échelle du site, mais ne présentent pas ces chiffres sous forme de pourcentage des dépenses totales. Il convient de noter qu'une société inclut les salaires dans son calcul des dépenses d'approvisionnement. Deux sociétés ventilent également les dépenses liées à l'approvisionnement local et autochtone. Une autre présente chaque catégorie (locale, régionale, nationale) sous forme de pourcentage des dépenses totales d'approvisionnement à l'échelle de l'entreprise, mais pas pour chaque site.

Les sociétés dont les rapports sont jugés non conformes à l'élément d'information 302 ne fournissent pas de chiffres absolus pour les dépenses d'approvisionnement. L'une d'elles fournit uniquement des pourcentages du total des dépenses d'approvisionnement, tandis qu'une autre indique, pour certains sites, qu'elle a dépassé un certain seuil du pourcentage des dépenses totales d'approvisionnement engagées auprès d'entreprises enregistrées localement.

Mountain Province Diamonds

Mountain Province Diamonds indique son objectif annuel d'approvisionnement local dans son rapport socio-économique de 2020 pour sa mine Gahcho Kué, située dans les Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.). Les chiffres absolus et le pourcentage du total des dépenses d'approvisionnement sont rapportés pour les entreprises du Nord et les entreprises en dehors des T. N.-O.

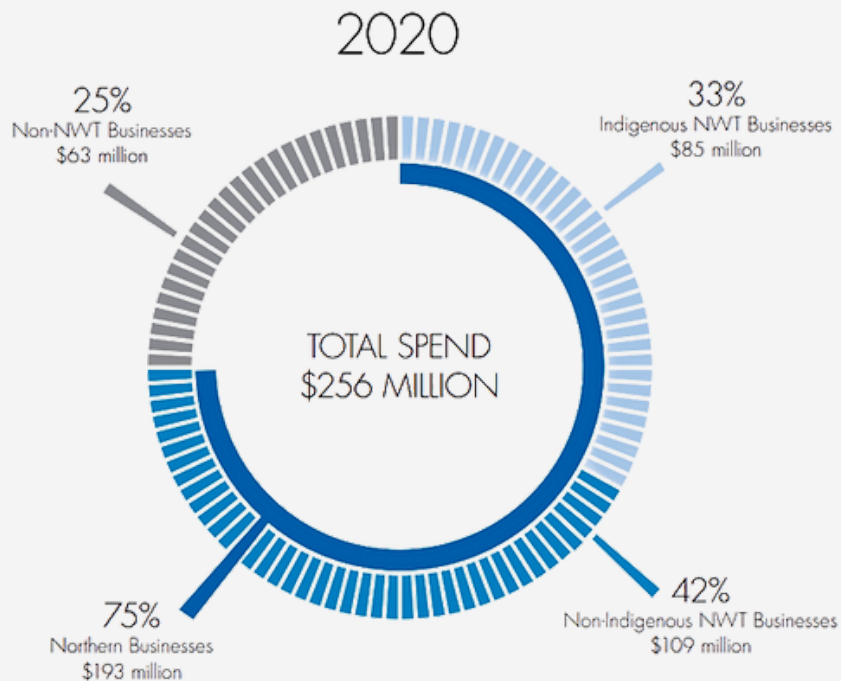


Figure 6
Ventilation des dépenses d'approvisionnement de Mountain Province Diamonds

Les chiffres sont clairement ventilés pour montrer la part des dépenses engagées auprès des entreprises autochtones et non autochtones des T. N.-O. pour l'année de déclaration, et de manière cumulative pour les cinq dernières années. La société précise les catégories et le nombre de contrats ouverts aux propositions au cours de l'année de déclaration et elle détaille également ses efforts de mobilisation auprès des entreprises des T. N.-O. Elle présente également sa structure d'approvisionnement à plusieurs niveaux, adoptée en 2017, qui précise comment les entreprises sont classées dans le processus de sélection des fournisseurs en fonction du statut de partenariat d'ERA, du pourcentage de propriété ou de participation et de la localisation des opérations.²⁴

24 Voir les pages 5 à 9, Mountain Province Diamonds. (2021). *Gahcho Kué 2020 Socio-Economic Report*.

Newcrest Mining

Dans son rapport sur le développement durable de 2020, Newcrest Mining indique le pourcentage des dépenses totales d’approvisionnement engagées auprès de fournisseurs locaux pour chaque site qui sont ventilées pour montrer la part des dépenses en biens et fournitures, et la part des dépenses en services achetés localement.²⁵



Figure 7
Ventilation des dépenses d’approvisionnement de Newcrest Mining en 2020

25 Voir la page 33, Newcrest Mining. (2020). 2020 Sustainability Report.

Newcrest Mining

Dans le cadre de son rapport de 2020, Newcrest Mining a défini les fournisseurs locaux comme étant ceux situés dans le même pays d'opération. Toutefois, la société a depuis affiné cette définition, comme le montre la figure 8, en communiquant des données sur l'approvisionnement à l'échelle de l'État ou de la région dans son rapport sur le développement durable de 2021.²⁶

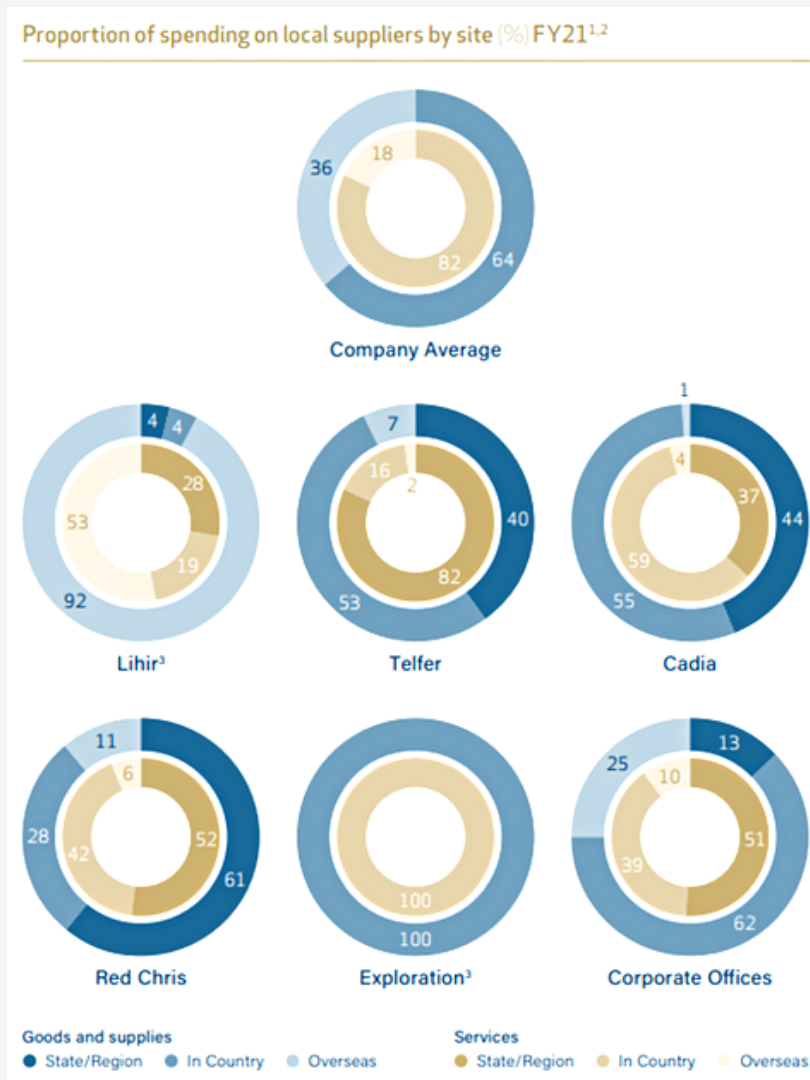


Figure 8
Ventilation des dépenses d'approvisionnement de Newcrest Mining en 2021

²⁶ Voir la page 39, Newcrest Mining. (2021). 2021 Sustainability Report.

New Gold

Dans son rapport de durabilité de 2021, New Gold fournit une ventilation des dépenses d'approvisionnement, y compris les chiffres absolus à l'échelle locale, nationale et internationale ainsi que les dépenses autochtones et régionales pour chaque site de production. Une comparaison sur deux ans montre également les dépenses locales et nationales à l'échelle du site sous forme de pourcentage des dépenses totales d'approvisionnement.

BREAKDOWN OF PROCUREMENT SPEND						
	New Afton		Rainy River		Cerro San Pedro	
	2021		2021		2021	
Local spend ²⁴	\$26,548,037		\$10,437,045		US\$4,669,619	
Indigenous spend	\$58,354,584		\$120,575,129		N/A	
Regional spend	\$106,526,577		\$111,704,488		N/A	
National spend	\$79,995,914		\$70,118,335		US\$1,434,327	
International spend	\$29,253,457		\$12,818,233		US\$69,302	
Total spend	\$300,678,570		\$325,563,231		US\$6,173,249	

PROCUREMENT PRACTICES ²⁴						
	New Afton		Rainy River		Cerro San Pedro	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Percentage of total procurement spent on local suppliers ²⁵	43%	28%	35%	40%	Not reported	76%
Percentage of total procurement spent on national vendors	24%	27%	34%	22%	Not reported	23%

Figure 9
Ventilation des dépenses d'approvisionnement de New Gold

La société présente également des définitions claires des catégories de fournisseurs locaux en fonction de leur emplacement géographique. En ce qui concerne le site de New Afton, l'emplacement géographique comprend la région de Thompson Nicola. Les fournisseurs locaux du site de Rainy River comprennent les fournisseurs figurant dans une liste de dix-sept communautés du nord-ouest de l'Ontario, tandis que pour son site de Cerro San Pedro, les fournisseurs locaux sont ceux situés dans l'État de San Luis Potosí.²⁷

²⁷ Voir les pages 34 et 35, New Gold. (2022). 2021 Sustainability Report.

Processus de diligence raisonnable des fournisseurs

L'élément d'information 401 du MRAL requiert des organismes déclarants qu'ils rendent compte des processus de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs et mis en œuvre sur le site minier pour éviter de s'approvisionner auprès de fournisseurs ayant des comportements problématiques. Sept des huit sociétés évaluées communiquent cette information de manière adéquate. Trois de ces sociétés incluent des formulations dans leur code de conduite professionnelle indiquant qu'il s'étend aux fournisseurs. Quatre sociétés indiquent également dans leur politique en matière de droits de la personne que les fournisseurs sont tenus d'appliquer des normes équivalentes.

Quatre sociétés disposent d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs ou d'une norme de rendement similaire, tandis que d'autres ont fait état d'une procédure de gestion des sous-traitants ou d'une politique d'achat qui couvre la sélection des fournisseurs en fonction de pratiques commerciales éthiques et d'autres critères environnementaux et sociaux. Dans certains cas, les sociétés ont indiqué dans leurs rapports de durabilité que les fournisseurs font l'objet d'une sélection et qu'ils doivent confirmer leur compréhension des exigences décrites dans le code applicable et consentir à s'y conformer. L'une des sociétés indique qu'elle classe les fournisseurs dans des catégories de risque faible, moyen et élevé et qu'elle procède à une vérification des fournisseurs lorsque cela est nécessaire ainsi qu'à une surveillance continue. Cette même société attend de ses fournisseurs qu'ils prennent des mesures raisonnables pour s'assurer que les codes applicables sont respectés au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement. Une autre société indique également qu'au cours de l'année de déclaration, elle certifie de nouveau la conformité de tous ses fournisseurs.

La société qui est considérée comme non conforme aux exigences de l'élément d'information 401 dispose d'un code de conduite et d'éthique, mais celui-ci ne contient aucune formulation indiquant qu'il s'étend aux fournisseurs. Le site Web de la société et ses rapports n'abordent pas non plus le recours à un engagement des fournisseurs, à un langage contractuel ni à des principes d'approvisionnement pour communiquer les attentes à l'égard des fournisseurs afin de garantir le respect des droits de la personne et d'éviter d'acheter à des fournisseurs qui ont des pratiques contraires à l'éthique.

Pour toutes les sociétés participantes, des renseignements plus détaillés sur la nature de leurs systèmes de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs aideraient ces derniers à comprendre les normes qu'ils doivent respecter et la façon de s'y prendre. À cette fin, des renseignements supplémentaires pourraient être fournis, comme des descriptions des procédures de sélection particulières, des questionnaires utilisés auprès des fournisseurs et des exigences contractuelles mises en place pour démontrer la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement.

Freeport-McMoRan

Freeport-McMoRan, dont le siège social se trouve aux États-Unis, est un exemple de pratique exemplaire en matière de diligence raisonnable des fournisseurs. Dans son rapport annuel sur le développement durable de 2020, Freeport-McMoRan détaille son cadre de gestion des risques liés aux fournisseurs, qui comprend sa plateforme de diligence raisonnable en ligne utilisée pour évaluer la conformité et les risques des fournisseurs dans des domaines comme la lutte contre la corruption, le commerce international et les droits de la personne. La société recueille des renseignements auprès des fournisseurs sur leurs programmes ESG, y compris les certifications et les engagements en matière de droits de la personne, de santé et sécurité, et d'environnement.²⁸ La société propose également une liste exhaustive d'outils et de ressources pour les fournisseurs sur son site Web, y compris l'accès à son code de conduite des partenaires commerciaux, à sa politique de lutte contre la corruption et à sa politique en matière de droits de la personne, et ce, dans plusieurs langues.²⁹

Hudbay Minerals

Dans son code de conduite et d'éthique des fournisseurs, Hudbay Minerals utilise des formulations qui indiquent que les attentes décrites dans la déclaration de la société sur la lutte contre la corruption, la politique sur les droits de la personne et la politique sur l'environnement, la santé et la sécurité, s'étendent également à ses fournisseurs.³⁰ La société indique également dans son rapport annuel sur le développement durable de 2021 que tous ses fournisseurs sont soumis à un examen des risques de corruption conformément à la Politique mondiale de diligence raisonnable des fournisseurs, qui régit également l'intégration des fournisseurs, ceux-ci devant certifier qu'ils acceptent et respectent le code de conduite des fournisseurs. Hudbay souligne également que les fournisseurs présentant un risque élevé font l'objet d'un processus de diligence raisonnable et que l'équipe d'audit interne examine le processus de sélection des contrats et de fournisseurs, tandis qu'une surveillance continue des fournisseurs locaux et sur le site est assurée pour chaque opération.³¹

28 Voir les pages 21 et 98, Freeport-McMoRan. (2021). *2020 Annual Report on Sustainability*.

29 Freeport-McMoRan. (2022). *Suppliers Overview*.

30 Hudbay Minerals. (2017). *Supplier Code of Conduct and Ethics*.

31 Voir la page 51, Hudbay Minerals. (2022). *2021 Annual Sustainability Report*.

Recommandations

Les rapports de l'industrie minière canadienne à propos de l'approvisionnement local ont fait d'énormes progrès depuis que MSV a commencé à examiner les rapports de durabilité sur ce sujet en 2014. De nombreuses sociétés fournissent une ventilation de leurs dépenses d'approvisionnement entre les fournisseurs locaux, nationaux et internationaux. Elles détaillent également les politiques d'approvisionnement local et décrivent les initiatives de développement des fournisseurs. En outre, un nombre restreint, mais croissant, de sociétés minières canadiennes disposent de sections spécialement destinées aux fournisseurs sur leur site Web, présentant des renseignements pratiques qui aident les fournisseurs actuels et éventuels à s'orienter dans le processus d'approvisionnement. De plus en plus, les sociétés démontrent également leurs efforts en matière de diligence raisonnable des fournisseurs, en réponse à la pression exercée par les agences de notation ESG et d'autres parties prenantes à cet égard.

Cependant, de nombreuses possibilités demeurent pour les sociétés minières canadiennes d'améliorer leur transparence. Des quarante plus grandes sociétés minières, la plupart n'ont aucune section consacrée aux fournisseurs sur leur site Web. Par ailleurs, l'examen de rapports de développement durable au cours de cette étude a montré que bon nombre d'entre eux fournissent peu d'informations sur la manière dont la société aborde l'approvisionnement local.

Le MRAL dans le secteur minier met l'accent sur la communication d'éléments d'information propres aux sites afin d'alimenter des discussions importantes sur l'approvisionnement à l'échelle locale et de stimuler le rendement. Dans de nombreux cas, il s'est avéré que les informations à l'échelle des sites étaient manquantes ou que ces informations n'étaient diffusées que pour certains sites. Cette étude a, par ailleurs, mis en évidence des incohérences, notamment dans la manière dont les dépenses d'approvisionnement sont déclarées, et a souligné l'importance de normaliser la diffusion des informations dans l'ensemble du secteur. Il est recommandé aux sociétés de veiller à ce que leurs rapports soient complets et qu'ils traitent des pratiques et des rendements en matière d'approvisionnement de manière cohérente dans toutes leurs opérations.

En outre, lorsqu'elles établissent des catégories de fournisseurs locaux à l'échelle des sites, les sociétés doivent également décrire la façon dont ces catégories ont été convenues en consultation avec les groupes de parties prenantes concernés. Elles doivent aussi décrire la manière dont elles prennent en compte certains critères comme l'emplacement géographique (dans un rayon de 40 kilomètres du site, dans une région précise, etc.), le degré de participation (p. ex. un minimum de 50 % de propriété ou d'emploi d'individus ou de groupes particuliers [membres des communautés autochtones, groupes vulnérables] qui résident localement de manière permanente) et le niveau de valeur conservé localement. La création de plusieurs catégories de fournisseurs permet aux sociétés minières de suivre et de cibler leurs dépenses d'approvisionnement de manière à maximiser les avantages économiques et, surtout, à instaurer une solide acceptation sociale de ses opérations.

La transparence en matière d'approvisionnement local soutient les parties prenantes des communautés hôtes qui doivent souvent faire des suppositions sur les activités d'approvisionnement d'une société. En fait, les sociétés déploient quantité d'efforts pour favoriser les possibilités d'approvisionnement local, mais ces efforts sont bien souvent documentés de manière insuffisante. Ce manque de communication compromet non seulement la capacité des entreprises locales à collaborer avec un site minier, mais aussi la capacité des partenaires, comme les chambres de commerce, à soutenir leurs membres. Cette étude a révélé que de nombreuses sociétés mettent en œuvre des pratiques qui donnent la priorité aux fournisseurs locaux. Dans de nombreux cas, ces pratiques doivent simplement être formalisées et documentées afin d'assurer la constance et la responsabilisation, et de garantir le transfert des connaissances institutionnelles. Le fait de disposer d'une politique ou d'une procédure sur l'approvisionnement local et de rendre cette information publique montre que la question est prioritaire et habilite les acteurs de la chaîne d'approvisionnement locale dans une prise de décision stratégique.

Les sociétés ont également la possibilité d'améliorer l'établissement de rapports sur les processus de diligence raisonnable dans leurs chaînes d'approvisionnement, qui deviennent un point central pour les agences de notation ESG et les investisseurs, et qui sont de plus en plus réglementés par les gouvernements. Dans un premier temps, les sociétés doivent s'assurer que leurs codes de conduite intègrent des formulations qui indiquent leur applicabilité aux fournisseurs. Il est également recommandé aux sociétés d'élaborer un code de conduite propre aux fournisseurs et de rendre publiques les attentes en matière de rendement à leur égard. Les outils de sélection des fournisseurs, la manière dont ces derniers confirment qu'ils ont compris les attentes ainsi que la fréquence à laquelle ils le font, les exigences en matière de rapports mises en place et la manière dont les fournisseurs sont surveillés pendant la durée du contrat devraient également être décrits et rendus publics. La fourniture de ces informations donne du pouvoir aux fournisseurs et permet d'anticiper et de répondre aux demandes d'informations d'une multitude d'acteurs.

Conclusion

Nous espérons que cette étude a mis en lumière l'importance d'accroître la transparence dans les processus d'approvisionnement local et de diligence raisonnable des fournisseurs du secteur minier, tout en fournissant des modèles desquels les entreprises peuvent s'inspirer. Entre les sociétés canadiennes présentées, et d'autres du monde entier, il existe des exemples de pratiques exemplaires pour la diffusion d'informations pour chacun des aspects du processus d'approvisionnement.

Cette étude visait également à démontrer l'utilité de la normalisation des informations à propos de l'approvisionnement local et de la diligence raisonnable des fournisseurs par l'entremise du MRAL dans le secteur minier. Si les sociétés minières choisissent de produire des rapports conformément au MRAL pour l'ensemble de leurs sites, elles fourniront toutes les informations nécessaires demandées par divers acteurs, notamment les organisations du secteur comme l'ICMM, les agences de notation ESG et les gouvernements qui exigent des informations sur les processus de diligence raisonnable des fournisseurs dans le cadre de leurs réglementations. En date de mai 2022, douze sociétés minières avaient établi des rapports conformes au MRAL ou étaient sur le point de le faire, y compris des sociétés d'exploration. De l'exploration à la remise en état des sites, il est nécessaire de disposer de mesures et de rapports complets et normalisés sur les pratiques d'approvisionnement local afin de stimuler le rendement, de créer des avantages économiques pour les pays hôtes et de faire en sorte que les sociétés du secteur minier soient des investisseurs bien accueillis.

MSV se réjouit de pouvoir aider les sociétés minières canadiennes dont le profil a été établi à renforcer leur diffusion d'informations à propos de l'approvisionnement local et de la diligence raisonnable des fournisseurs, en appuyant leur collaboration sur cette étude.

Annexe A

Rapport des sociétés sur les
indicateurs clés



Société (voir la note)	Indicateur clé					
	<i>La société fait-elle référence à une politique sur l'approvisionnement local, ou inclut-elle l'approvisionnement local dans une politique plus large sur la chaîne d'approvisionnement, sur son site Web ou dans ses rapports?</i>	<i>Les coordonnées des personnes-ressources responsables de l'approvisionnement à l'échelle de la société sont-elles accessibles sur le site Web de cette dernière?</i>	<i>Les coordonnées des personnes-ressources responsables de l'approvisionnement à l'échelle des sites miniers en particulier sont-elles accessibles sur le site Web de la société?</i>	<i>Le site Web de la société comporte-t-il une section consacrée à l'approvisionnement ou aux fournisseurs?</i>	<i>La société dispose-t-elle d'un code de conduite à l'intention des fournisseurs?</i>	<i>Le code de conduite de la société ou une politique similaire comprend-il des formulations qui indiquent qu'il s'applique également aux fournisseurs?</i>
1	●	●	●	●	●	●
2	●		●	●	●	●
3	●	●		●	●	●
4		●	●	●	●	●
5	●	●	●		●	●
6	●		●	●	●	●
7	●	●		●	●	●
8	●				●	●
9	●				●	●
10	●				●	●
11			●	●		●
12	●				●	●
13	●				●	●
14	●				●	●
15				●	●	●
16	●				●	●
17	●				●	●
18		●				●
19	●					●
20	●					●
21					●	●
22					●	●
23					●	●
24					●	●
25					●	●
26	●					
27	●					
28	●					

● Rapport conformément

● Considéré automatiquement comme conforme, car avoir un code de conduite des fournisseurs a été considéré comme la pratique préférée, par rapport à l'inclusion des fournisseurs dans une politique de conduite plus large, pour sa spécificité

Remarque: Les sociétés ont été anonymisées et sont classées par ordre décroissant en fonction du nombre d'indicateurs clés satisfaits dans leurs rapports publics (et non en fonction du classement des sociétés de 2021 du Canadian Mining Journal). Les douze sociétés restantes de l'échantillon n'ont satisfait à aucun des indicateurs clés de manière adéquate.

Annexe B

Éléments d'information du MRAL
dans le secteur minier



Téléchargez le MRAL complet qui inclut des conseils et exemples de reporting par des sociétés minières conformément à chaque élément d'information du MRAL au <http://miningsharedvalue.org/mininglprm>

ÉLÉMENTS D'INFORMATION DU MRAL DANS LE SECTEUR MINIER

MRAL 100 : contexte des éléments d'information sur l'approvisionnement local

Ces éléments d'information apportent le contexte nécessaire pour comprendre les éléments d'information suivants. Par exemple, le nombre d'ouvriers travaillant sur un site minier permet aux parties prenantes externes, tels que les fournisseurs de vêtements, de mieux comprendre le volume de l'opportunité commerciale. Pour la société minière, ces éléments d'information représentent un point de départ pour gérer les attentes externes relatives à la portée et à la durée du projet minier.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 101 : CONTEXTE

L'organisme déclarant doit communiquer sur les éléments suivants :

- Nom de la société minière.
- Nom du site minier.
- Période de reporting.
- Stade de la ressource, y compris tout développement significatif en cours.
- Estimation de l'année de fermeture de la mine (si en production) ou durée de vie de la mine pour une mine en cours de développement (si pas en production).
- Nombre moyen de travailleurs sur le site minier pendant la période de reporting.

MRAL 200 : systèmes d'approvisionnement

Ces éléments d'information mettent l'accent sur les procédures d'approvisionnement local et exigent des entreprises qu'elles communiquent sur les politiques et les systèmes qui favorisent l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux. Pour les acteurs externes, ces informations révèlent les priorités, les procédures et les points de contact de la société en matière d'approvisionnement local.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 201 : POLITIQUE RELATIVE AUX FOURNISSEURS LOCAUX

L'organisme déclarant doit indiquer l'existence d'une éventuelle politique sur l'approvisionnement local spécifique au site minier et/ou de toutes les autres politiques ou normes de la société qui traitent de l'approvisionnement local.

Remarque : exemples d'autres politiques ou normes de la société : politique sur la chaîne d'approvisionnement, politique sur l'engagement des parties prenantes ou politique sur la RSE.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 202 : PRISE EN CHARGE DES FOURNISSEURS LOCAUX

L'organisme doit communiquer le nom des départements du site minier responsables de l'approvisionnement local.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 203 : PRINCIPAUX SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS LOCAUX

L'organisme doit indiquer si et comment le site minier exige de ses principaux fournisseurs / sous-traitants qu'ils privilégient les fournisseurs locaux. Expliquer comment l'organisme déclarant évalue ses principaux fournisseurs / sous-traitants en termes d'approvisionnement local.

Remarque : les principaux fournisseurs / sous-traitants peuvent inclure des entreprises d'ingénierie, approvisionnement et gestion de la construction (IAGC) et / ou d'ingénierie, approvisionnement et construction (IAC) ou d'autres prestataires de service majeurs.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 204 : PROCÉDURE D'APPROVISIONNEMENT

- **ÉLÉMENT D'INFORMATION 204 A** : L'organisme déclarant doit fournir les coordonnées (adresse ou numéro de téléphone) des contacts des fournisseurs ou du point de contact des fournisseurs, par exemple, les bureaux d'information.
- **ÉLÉMENT D'INFORMATION 204 B** : L'organisme déclarant doit fournir des informations sur les éventuels portails, bases de données ou registres d'approvisionnement des fournisseurs internes ou externes (avec les URL le cas échéant).
- **ÉLÉMENT D'INFORMATION 204 C** : L'organisme déclarant doit fournir des informations sur les critères de préqualification et sur l'assistance offerte (fournir, le cas échéant, des numéros de téléphone, des adresses e-mail ou des URL).
- **ÉLÉMENT D'INFORMATION 204 D** : L'organisme déclarant doit fournir des informations sur les programmes de développement des fournisseurs locaux ou sur l'aide au renforcement des capacités des fournisseurs (fournir, le cas échéant, des URL et des numéros de téléphone).

MRAL 300 : dépenses consacrées à l'approvisionnement local par catégorie

Ces éléments d'information permettent aux sociétés de mesurer et d'assurer le suivi des dépenses consacrées à l'approvisionnement local entre deux périodes de reporting. Pour les acteurs externes, ces informations permettent de mieux comprendre ce que la société minière achète, de savoir où se situent les opportunités pour les fournisseurs potentiels et existants et de mettre en place un dialogue éclairé avec le site minier afin de trouver le moyen d'accroître l'approvisionnement local.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 301 : CLASSIFICATION DES FOURNISSEURS

L'organisme déclarant doit communiquer sur la manière dont le site minier classe ses fournisseurs sur la base des critères suivants :

- Emplacement géographique (proximité par rapport au site, etc.).
- Niveau de participation, notamment le niveau de propriété et/ou d'emploi d'individus locaux ou de groupes spécifiques (populations autochtones, groupes vulnérables, etc.).
- Degré de création de valeur ajoutée.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 302 : VENTILATION DES DÉPENSES D'APPROVISIONNEMENT

L'organisme déclarant doit communiquer sur la ventilation des dépenses d'approvisionnement pour chaque catégorie de fournisseurs mentionnée dans l'élément d'information 301 : *classification des fournisseurs*, y compris pour les fournisseurs internationaux. Les rapports doivent fournir une ventilation en valeur (dans la devise concernée) et par pourcentage des dépenses totales (voir la note 1). Les rapports doivent également, dans la mesure du possible, fournir une ventilation des dépenses par grande famille de dépenses (voir la note 2).

Note 1 : il est conseillé à l'organisme déclarant de communiquer sur le total des dépenses d'approvisionnement telles qu'elles sont définies dans les recommandations de la GRI 204-1 (ci-dessous). Si une autre approche est utilisée pour définir le total des dépenses d'approvisionnement, l'organisme déclarant doit détailler l'approche choisie.

GRI 204-1 : « *Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 204-1, l'organisation devrait calculer les pourcentages basés sur les factures ou les engagements pris au cours de la période de reporting, c.-à-d. calculés par la méthode de la comptabilité d'exercice* » (GRI, 2016).

Note 2 : les organismes déclarants doivent définir chaque famille de dépenses mentionnée (consommables, logistiques, dépenses de construction, etc.).

MRAL 400 : diligence raisonnable pour l'approvisionnement local

Ces éléments d'information ont pour but d'encourager les sites miniers à créer et à utiliser des systèmes capables de garantir qu'ils ne cautionnent pas par inadvertance des comportements problématiques (corruption, travail des enfants, travail forcé, violation des droits de l'homme, etc.) chez leurs fournisseurs.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 401 : PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

L'organisme déclarant doit communiquer sur les processus de diligence raisonnable des fournisseurs utilisés par le site minier pour éviter d'acheter auprès de fournisseurs présentant des comportements problématiques.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 402 : POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'organisme déclarant doit communiquer sur l'existence et l'emplacement des éventuelles politiques de lutte contre la corruption dont elle dispose et/ou de toute politique ayant pour but de prévenir la corruption dans ses propres procédures d'approvisionnement et chez ses fournisseurs.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 403 : FORMATION ET DIRECTIVES POUR LES FOURNISSEURS

L'organisme déclarant doit communiquer sur les informations et les formations proposées aux fournisseurs en lien avec les processus de diligence raisonnable.

MRAL 500 : méthodes d'incitation à l'approvisionnement local

Ces éléments d'information traitent de différentes méthodes que les sites miniers peuvent utiliser pour apporter une assistance supplémentaire aux fournisseurs, mais qui ne sont pas conseillées dans tous les contextes. Lorsque les sociétés utilisent les méthodes ci-dessous, il leur est conseillé d'être aussi transparentes que possible afin d'aider les fournisseurs et autres parties prenantes du pays hôte à s'y retrouver dans la procédure d'approvisionnement.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 501 : ENGAGEMENTS

Il est conseillé à l'organisme déclarant de mentionner les engagements assortis d'échéances que le site minier a pris pour accroître l'approvisionnement local.

Remarque : les engagements peuvent notamment inclure des objectifs annuels ou semestriels de dépenses d'approvisionnement local, des programmes de développement des fournisseurs, des plans d'approvisionnement local, des indicateurs de performance clés sur l'approvisionnement local pour le personnel chargé des achats, et d'autres objectifs sur l'approvisionnement local.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 502 : PRÉFÉRENCE DANS LA NOTATION DES OFFRES

Il est conseillé à l'organisme déclarant d'expliquer, avec le maximum de détails, si et comment la notation des offres privilégie les fournisseurs locaux.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 503 : PRÉFÉRENCE DANS LA NOTATION DES OFFRES POUR LES CONTRIBUTIONS LOCALES SIGNIFICATIVES

Il est conseillé à l'organisme déclarant de décrire si une préférence supplémentaire est accordée dans la notation aux fournisseurs qui affichent des contributions économiques locales significatives.

Remarque : la préférence supplémentaire pourrait concerner les fournisseurs qui affichent des niveaux significatifs ou un pourcentage précis de personnel local ou les fournisseurs qui achètent des composants auprès de fournisseurs locaux, etc.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 504 : MÉTHODES AUTRES QUE LA NOTATION POUR FAVORISER LES ACHATS LOCAUX

Il est conseillé à l'organisme déclarant d'expliquer les méthodes, autres que la notation, qui sont utilisées par le site minier pour intégrer davantage de fournisseurs locaux.

Remarque : les méthodes autres que la notation comprennent notamment la dissociation des contrats pour permettre à des fournisseurs de moindre envergure de répondre à des appels d'offres compatibles avec la taille de leur entreprise, ou des efforts pour aider plusieurs petits fournisseurs à former une coopérative ou un groupe plus large.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 505 : AIDER LES FOURNISSEURS À COMPRENDRE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Il est conseillé à l'organisme déclarant de décrire les activités ou l'appui que le site minier propose aux fournisseurs locaux pour les aider à se repérer dans les procédures d'appel d'offres et de préqualification.

Remarque : les types d'activités qui aident les fournisseurs à se repérer dans la procédure d'appel d'offres et de préqualification comprennent notamment : les sessions d'informations, les formations, la distribution d'informations et les communications qui expliquent les raisons du rejet de certaines offres.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 506 : PROCÉDURES DE PAIEMENT SPÉCIALES POUR LES FOURNISSEURS LOCAUX

Il est conseillé à l'organisme déclarant de décrire les procédures de paiement spéciales que le site minier utilise pour aider les fournisseurs locaux.

Remarque : les procédures de paiement spéciales comprennent notamment : le paiement d'avance, une avance partielle, dans un délai plus court que pour les fournisseurs internationaux ou toute autre facilité de paiement accordée.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 507 : ENCOURAGER L'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DE GROUPES PARTICULIERS

Il est conseillé à l'organisme déclarant de décrire les mesures mises en oeuvre pour encourager les fournisseurs à inclure et à aider certains groupes particuliers tels que les femmes, les minorités visibles, les jeunes et les communautés autochtones.

MRAL 600 : engagements et obligations extérieurs

L'utilisation de ces éléments d'information est encouragée sur les sites miniers qui sont soumis à des exigences légales ou contractuelles particulières sur l'approvisionnement local et sur les procédures destinées à accroître l'approvisionnement local. La présence d'informations à ce sujet aide les fournisseurs et autres parties prenantes à comprendre le contexte des efforts engagés par un site minier en faveur de l'approvisionnement local et permet d'améliorer la transparence.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 601 : RÈGLEMENTATIONS

Il est conseillé à l'organisme déclarant de détailler les réglementations en matière d'approvisionnement local ou d'approvisionnement auprès de certains types de fournisseurs locaux ou toute autre disposition contractuelle spécifique entre le site minier et le gouvernement du pays hôte.

ÉLÉMENT D'INFORMATION 602 : AUTRES ACCORDS ET CONTRATS

Il est conseillé à l'organisme déclarant de détailler les protocoles d'accord, les ententes sur les répercussions et les avantages ou autres types d'accords sur les avantages communautaires auxquels le site minier est soumis de la part de certains groupes de parties prenantes locales, qui l'obligent à prendre des mesures en faveur de l'approvisionnement auprès de certains types de fournisseurs du pays hôte.



An Engineers Without Borders Canada Venture

Contact

miningsharedvalue.org
miningsharedvalue@ewb.ca
[@ewb_msv](https://www.instagram.com/ewb_msv)

Septembre 2022